

TYCHE

Beiträge zur Alten Geschichte Papyrologie und Epigraphik

Herausgegeben von

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer
Peter Siewert und Ekkehard Weber

Band 1, 1986

1986





**Beiträge zur Alten Geschichte,
Papyrologie und Epigraphik**

TYCHE

**Beiträge zur Alten Geschichte
Papyrologie und Epigraphik**

Band 1

1986



Verlag Adolf Holzhausens Nfg., Wien

Herausgegeben von:

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber

In Zusammenarbeit mit:

Reinhold Bichler, Herbert Graßl, Sigrid Jalkotzy und Ingomar Weiler

Redaktion:

Johann Diethart, Bernhard Palme, Brigitte Rom, Hans Tacuber

Zuschriften und Manuskripte erbeten an:

Redaktion TYCHE, c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr.-Karl-Lueger-Ring 1, A-1010 Wien. Beiträge in deutscher, englischer, französischer, italienischer und lateinischer Sprache werden angenommen. Eingesandte Manuskripte können nicht zurückgesendet werden. Bei der Redaktion einlangende wissenschaftliche Werke werden besprochen.

Auslieferung:

Verlag A. Holzhausens Nfg., Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien

Gedruckt auf holz- und säurefreiem Papier.

Umschlag: IG II² 2127 (Ausschnitt) mit freundlicher Genehmigung des Epigraphischen Museums in Athen, Inv.-Nr. 8490 und P. Vindob. Barbara 8.

© 1986 by Verlag A. Holzhausens Nfg., Wien.

Eigentümer und Verleger: Verlag A. Holzhausens Nfg., Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien. Herausgeber: Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber, c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr.-Karl-Lueger-Ring 1, A-1010 Wien. Hersteller: Druckerei A. Holzhausens Nfg., Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien. Verlagsort: Wien. — Herstellungsort: Wien. — Printed in Austria.

ISBN 3-900518-03-3

Alle Rechte vorbehalten.

INHALTSVERZEICHNIS

Anton E. Raubitschek (Stanford), Tyche zum Geleit.	1
Hermann Harrauer, † ΚΑΚΗ ΤΥΧΗ. Ein ἀποτρόπαιον	3
* * *	
Guido Bastianini (Milano), La corrente del Nilo (P. Lond. 934, III p. XLVII)	5
Reinhold Bichler (Innsbruck), Die Hellenisten im 9. Kapitel der Apostelgeschichte. Eine Studie zur antiken Begriffsgeschichte	12
Edmund F. Bloedow (Ottawa), Schliemann on his Accusers	30
Michel Christol (Paris) et Thomas Drew-Bear (Lyon), Documents latins de Phrygie (Tafel 1—12)	41
Johannes Diethart (Wien), Drei Listen aus byzantinischer Zeit auf Papyrus (Tafel 13)	88
Marie Drew-Bear (Lyon), Sur deux documents d'Hermoupolis	91
Thomas Drew-Bear (Lyon) et Michel Christol (Paris), Documents latins de Phrygie (Tafel 1—12)	41
Jean Gascoü (Paris), Comptabilités fiscales hermopolites du début du 7 ^e siècle (Tafel 14—25)	97
Herbert Graßl (Klagenfurt), Behinderte in der Antike. Bemerkungen zur sozialen Stellung und Integration	118
Bernhard Hebert (Graz), Attische Gelehrsamkeit in einem alexandrinischen Papyrus? Bemerkungen und Vorschläge zu den Künstlerkanones der <i>Laterculi Alexandrini</i>	127
Herbert Hunger (Wien), Die Bauinschrift am Aquädukt von Elaiussa-Sebaste. Eine Rekapitulation (Tafel 26).	132
Erich Kettenhofen (Trier), Zur Siegestitulatur Kaiser Aurelians.	138
Wilhelm Kierdorf (Bochum), Apotheose und postumer Triumph Trajans (Tafel 26)	147
Wolfgang Luppe (Halle/Saale), Poseidons Geliebte. Philodem, Περὶ εὐσεβείας P. Herc. 1602 VI	157
Rosario Pintaudi (Firenze/Messina) e J. David Thomas (Durham), Una lettera al banchiere Agapetos (Tafel 27, 28).	162
Anton E. Raubitschek (Stanford), Aristoteles über den Ostrakismos	169
Georgina Robinson (London), ΘΜΓ and ΚΜΓ for ΧΜΓ	175
Pieter J. Sijpesteijn (Amsterdam), Six Papyri from the Michigan Collection	178
Pieter J. Sijpesteijn (Amsterdam) und Klaas A. Worp (Amsterdam), Bittschrift an einen <i>praepositus pagi</i> (?) (Tafel 29)	189
W. F. G. J. Stoetzer (Leiden) und Klaas A. Worp (Amsterdam), Zwei Steuerquittungen aus London und Wien (Tafel 30)	195
Karl Strobel (Augsburg), Der Aufstand des L. Antonius Saturninus und der sogenannte zweite Chattenkrieg Domitians	203
Hans Taeuber (Wien), Ehreninschrift aus Megalopolis für Aristopamon, Sohn des Lydiadas (Tafel 31).	221

J. David Thomas (Durham) e Rosario Pintaudi (Firenze/Messina), Una lettera al banchiere Agapetos (Tafel 27, 28)	162
Emmanuel Voutiras (Thessaloniki), Bemerkungen zu zwei makedonischen Freilassungsurkunden (Tafel 32)	227
Klaas A. Worp (Amsterdam) und Pieter J. Sijpesteijn (Amsterdam), Bittschrift an einen <i>praepositus pagi</i> (?) (Tafel 29)	189
Klaas A. Worp (Amsterdam) und W. F. G. J. Stoetzer (Leiden), Zwei Steuerquittungen aus London und Wien (Tafel 30)	195

* * *

Literaturberichte und Buchbesprechung	
Peter Siewert, Peloponnesiaka	235
Ekkehard Weber: A. Demand, M.-Th. Raepsaet-Charlier, <i>Les inscriptions latines de Belgique (ILB)</i> , Brüssel 1985	238
Indices: Johannes Diethart	240

Tafeln 1—32

MICHEL CHRISTOL et THOMAS DREW-BEAR

Documents latins de Phrygie

(Tafel 1—12)

1. Une famille italienne à Philomélion

Ce monument, conservé au musée d'Akşehir¹, fut trouvé vers 1969 à une profondeur de 3 m au-dessous des parterres municipaux lors du creusement d'une fosse septique pour un lotissement de maisons préfabriquées (appelées 'Yetmiş Evler') destiné à loger des familles dont un torrent soudain dû au déboisement avait détruit les habitations². Un disque plat en relief, dont la circonférence est soulignée par un étroit listel en léger retrait, occupe le centre d'un fronton triangulaire éraflé aux angles et brisé sur la gauche à mi-hauteur (h. 0,585; l. 1,435; ép. 0,22) au-dessus d'un bloc rectangulaire en marbre blanc (h. 0,525; l. 1,70; ép. 0,268), brisé aux quatre coins et délimité en bas par un étroit bandeau en retrait, sur la partie inférieure duquel est gravée l'inscription en lettres très régulières mais grêles de 0,056. Tafel 1, Nr. 1.

Dindiae · M · f · uxori L · Timinius L f Ter
Δινδίαι Μάρκου θυγατρί γυναικι Λεύκιος
Τιμίνιος Λευκίου · υἱός

Des points à mi-hauteur de la ligne séparent les mots dans la première moitié de la l. 1 et à la fin du texte. Les grandes et belles lettres, ainsi que l'*iota* adscrit à la l. 2, constituent des indices d'une date haute (voir le commentaire). En grec *alpha* à la barre brisée, mais pas *A* en latin. Sous le début du quatrième mot de la l. 2 on voit une lettre ronde (entre *gamma* et *upsilon*) suivie d'un *upsilon* (sous *nu*): le lapicide a commencé à graver de nouveau le mot *θυγατρί* (dittographie).

Lucius Timinius, fils de Lucius, de la tribu Teretina, a fait ériger ce monument sépulcral pour sa femme Dindia, fille de Marcus, dont il a tenu à faire graver l'épithaphe dans les deux langues. On remarquera que le texte grec est un calque exact des formules latines, ce qui en explique la

¹ Pour une autre inscription de ce musée, qui se trouve dans la ville qui occupe le site de l'antique Philomélion, voir Drew-Bear, C. Naour et R. Stroud, *Arthur Pullinger: An Early Traveller in Syria and Asia Minor*, TAPhilSoc 75, 3 (1985) 63 avec Pl. 5a, et pour la première inscription sur place à mentionner le nom de la cité voir *op. cit.* 64 avec Pl. 8. C'est un plaisir pour Drew-Bear de remercier la Direction Générale des Antiquités et Musées, ainsi que les Directeurs des musées d'Akşehir (cf. GRBS 17 [1976] 259 n. 43), Afyon et Seyitgazi, pour leurs autorisations et aide.

² Du même tombeau au plan rectangulaire provient, selon le personnel du musée, une porte en marbre blanc qui possède dans les panneaux supérieurs deux rosettes en très haut relief (celle de gauche à huit pétales, celle de droite ronde) au-dessus d'un heurtoir et d'une plaque de serrure respectivement: h. 1,265; l. (en haut) 0,615, (en bas) 0,655; ép. 0,13. Tafel 2, Nr. 2).

rédaction peu conforme aux habitudes de la langue hellénique. C'est donc le latin qui primait, comme il était normal pour cette famille italienne sans doute installée depuis relativement peu de temps en Phrygie, mais le mari a néanmoins voulu que son inscription soit compréhensible pour les citoyens de la ville où il s'était fixé. La taille du monument montre par ailleurs la prospérité à laquelle cette famille était parvenue.

L'orthographe du prénom $\Lambda\epsilon\upsilon\kappa\iota\omicron\varsigma$ ³, comme l'absence de *cognomen* des deux personnages⁴, indiquent pour ce texte une date haute: on pourrait proposer comme terminus la fin de l'époque augustéenne. Chacun des deux personnages porte un gentilice qui mérite attention.

Dindia M. f. doit être rapprochée du groupe des Dindii, dont l'origine prénestine est établie depuis longtemps. Leur influence s'est maintenue en dépit des vicissitudes de la cité à l'époque de Sylla, si bien qu'elle demeurait active, dans l'aristocratie municipale, au début de l'Empire⁵. On avait surtout décrit l'activité minière des Dindii dans l'Istrie, à partir du grand centre d'Aquilée⁶. Ce témoignage pourrait indiquer qu'ils étaient aussi présents dans un autre secteur ouvert au dynamisme des Italiens dès l'époque républicaine: les marchés gréco-orientaux.

Quant à L. Timinius L. f. Ter., il porte aussi un gentilice rare, dispersé en petit nombre dans quelques villes d'Italie centrale ou méridionale⁷. Une inscription récemment publiée⁸ provenant d'Atina (région I, Latium), ville voisine d'Aquinum, vient confirmer l'enracinement de cette famille dans cette cité. Elle fait connaître C. Timinius C. f. Ter. Gallus, questeur. Atina était rattachée à la tribu Terentina⁹, et on ne peut avoir aucun doute sur l'origine de la famille de ce personnage.

On doit verser ce double témoignage, qui unit deux familles issues de communautés qui n'étaient pas trop éloignées l'une de l'autre, au dossier de l'émigration italienne, et les rajouter au groupe des familles issues du Latium (Dindii) et du pays samnite (Timinii). Jusqu'ici, semble-t-il, ni les uns ni les autres n'étaient connus dans l'Orient hellénique. Mais on sait que des familles de

³ W. M. Ramsay, *Cities and Bishopricks of Phrygia* I. 2, Oxford 1897, 460 et 468, considère que la graphie $\Lambda\omicron\upsilon\kappa\iota\omicron\varsigma$ remplace la forme que nous avons dans notre texte vers le milieu du I^{er} siècle après J.-C.; celle-ci est censée témoigner de l'influence des noms grecs $\Lambda\epsilon\upsilon\kappa\omicron\varsigma$ et $\Lambda\epsilon\upsilon\kappa\iota\omicron\varsigma$, cf. K. Hauser, *Grammatik der griechischen Inschriften Lykiens*, Diss. Zürich 1916, 40, et B. Meinersmann, *Die lateinischen Wörter und Namen in den griechischen Papyri*, Leipzig 1927, 82, ou bien de l'influence du mot grec $\lambda\epsilon\upsilon\kappa\omicron\varsigma$, d'après L. Threatte, *The Grammar of Attic Inscriptions*, Berlin, New York 1980, 222; d'autres renvois chez G. Mihailov, *La langue des inscriptions grecques en Bulgarie*, Sofia 1943, 43. Pour cette forme dans les papyri voir E. Mayser, *Grammatik der griechischen Papyri aus der Ptolemäerzeit* I². 1 (ed. H. Schmoll), Berlin 1970, 95, et F. T. Gignac, *A Grammar of the Greek Papyri of the Roman and Byzantine Periods* I, Milan 1976, 216, dont les dernières attestations citées datent de ca. 60 ap. J.-C.

⁴ Cf. H. Thylander, *Etude sur l'épigraphie latine*, Lund 1952, 103. Mais dans les provinces occidentales, le phénomène dure jusqu'aux années 40—50 ap. J.-C.: cf. E. Demougeot, *Rev. Arch. de Narbonnaise* 5 (1972) 54—55.

⁵ Cf. P. Harvey, *Cicero leg. agr. 2. 78 and the Sullan Colony at Praeneste*, *Athenaeum* n. s. 63 (1975) 45 et 49 (= *Studi su Praeneste*, Pérouse 1978, 197 et 201); R. V. D. Magoffin, *A Study of the Topography and Municipal History of Praeneste*, Baltimore 1908, 87 (= *Studi* 129); A. Degrossi, *Mem. Acc. Lincei, cl. sc. morali* 14, 1 (1969) 115 (= *Studi* 151). Sur cette "renaissance" de familles victimes de Sylla, cf. les observations et les hypothèses de J. Andreau, *Pompei: mais où sont les vétérans de Sylla?* *REA* 82 (1980) 183—199.

⁶ J. Šašel, *I Dindii: Vicende ed economia di una famiglia di Preneste*, *ZPE* 43 (1981) 337—342.

⁷ *CIL* IX 338, 4³³ (Canusium; tribu Oufentina); *CIL* IX 3496 (Peltuinum; tribu Quirina); *CIL* X 5526 (Aquinum; tribu Oufentina); *CIL* XI 3863 (Capena; tribu Stellatina); *CIL* I² 1397 (Rome).

⁸ *AE* 1981, 212 a.

⁹ Sur l'histoire municipale: M. Humbert, *Municipium et civitas sine suffragio*, Rome 1978, 247—248; sur la tribu: L. R. Taylor, *The Voting Districts of the Roman Republic*, Rome 1960, 275 et M. Humbert, *op. cit.* 246 et 341.

Préneste¹⁰ ou du Samnium étaient bien représentées dans ces régions¹¹. De plus, Philomélon, chef-lieu d'un *conventus iuridicus*, était un centre très important pour l'activité des Italiens dès l'époque de Cicéron¹², alors qu'ailleurs en Phrygie d'autres cités aussi apportent témoignage de leur présence au I^{er} siècle¹³, telles Prymnessos, Dokimeion, Akmonia, Synnada, Appia etc. A Philomélon même, une inscription fait connaître [C]. Mummius C. l.¹⁴ et Tettasidia A. f.¹⁵ Nous avons ainsi deux nouveaux noms italiens à ajouter à cette maigre liste.

2. Crispus et Licinius le Jeune

Au cours de ses travaux dans le musée d'Afyon, il a été possible à Drew-Bear de faire une série d'estampages d'un milliaire trois fois inscrit qui y avait été apporté depuis le bourg de Çay¹⁶. Cette pierre porte en premier lieu une inscription aux noms des empereurs de la première tétrarchie, entre 293 et 305¹⁷, à laquelle fut rajouté ensuite un texte mentionnant uniquement les trois jeunes Césars, fils de Constantin et de Licinius; enfin on remploya la colonne tête en bas, pour y graver une nouvelle inscription aux noms de Constantin, ses fils et son neveu Flavius Dalmatius, entre 335 et 337¹⁸. Les estampages permettent à présent une meilleure lecture des lignes 3 et 4 du deuxième texte, qui fut inscrit de l'autre côté de l'inscription réservée aux

¹⁰ Cf. A. J. N. Wilson, *Emigration from Italy in the Republican Age of Rome*, New York 1966, 110, 134, 142; G. Bodei Gigliani, *Pecunia fanatica: L'incidenza economica dei templi laziali*, *Studi* 73—74; P. Harvey, *op. cit.* 45 = *Studi* 197.

¹¹ A. J. N. Wilson, *op. cit.* 107—109.

¹² Cic., *Ad Fam.* 13, 43, cf. 44, 45 et 73, 74; voir J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, Paris 1919 (réimpr. New York 1975) 123 et 128, et Wilson, *op. cit.* 137. Cicéron y tint des assises: *Ad Fam.* 3, 8; 15, 4; *Ad Att.* 5, 20, parce que la ville se trouvait sur la grande route Est-Ouest (cf. Strabon 14, 663).

¹³ Voir la discussion de Hatzfeld, *op. cit.* 165—170, et pour la famille des Sestullii vers Appia et ailleurs en Phrygie voir Drew-Bear, *REA* 82 (1980) 179—182.

¹⁴ *CIL* III 13657 (copie d'A. Koerte). Le gentilice Mummius est attesté à l'autre extrémité de la Phrygie par plusieurs documents de la région de Blaundos qui nous font connaître le riche évergète Γάϊος Μούμμιος Μάρκου υἱὸς Κολλεῖνα Μάκερ (J. Keil et A. von Premerstein, *Denkschr.* Wien 54 [1911] 147—148 nos. 269—270; *IGR* IV 718 et 1698). Cf. à Pergame l'éphèbe [Γά]ιος Μόμμιος Γάϊου υἱός (*IGR* IV 489); mais le Lucius Mummius T. f., Italien de Terracine, qui serait attesté à Smyrne par *CIL* III 6086 selon Hatzfeld, *op. cit.* 110 et 397, est en réalité un L. Memmius dont l'épithaphe fut trouvée à Ephèse, ainsi qu'il est indiqué dans *CIL loc. cit.* (avec la lecture correcte du gentilice; reproduit dans *J. Eph.* VI 2285).

¹⁵ Hatzfeld, *op. cit.* 119, et déjà W. Crönert *apud* Hiller von Gaertringen, *J. Priene*, Berlin 1906, 170, ont reconnu le gentilice Tettasidius dans une épithaphe de la fin de l'époque républicaine à Elaia près de Pergame publiée par D. Baltazzi, *BCH* 12 (1888) 373—374 no. 28; Πόπλιος Τιτασιδῖος Ποπλίου Τιτασιδίου υἱός, mais ce texte a malheureusement échappé aux éditeurs des *IGR*. Il y a une autre attestation de ce gentilice parmi les graffites du gymnase de Priène, Ἀλλος Τεττασιδῖος (*J. Priene* 313 no. 709).

¹⁶ Ce milliaire a été publié par Drew-Bear et W. Eck, *Chiron* 6 (1976) 301—304 no. 10, avec six photographies sur les Pl. 44 et 45 (*AE* 1976 no. 663). Dans l'inscription de Dorylaion, *ibid.* 302 no. 11 (*AE* 1976 no. 664) il faut lire avant Φλάουβιον le prénom Τίτων; on corrigera donc dans ce sens H. Halfmann, *Die Senatoren aus dem östlichen Teil des Imperium Romanum bis zum Ende des 2. Jhr. n. Chr.*, Göttingen 1979, 208; *id.*, *Die Senatoren aus den kleinasiatischen Provinzen* dans *Epigrafiya e ordine senatorio*, Rome 1982, II 634.

¹⁷ Texte I: Τοῖς κυρίοις ἡμῶν | Γ. Οὐαλ. Διοκλητιανῶ | καὶ Μ. Οὐαλ. Μαξιμιανῶ | Σεββ. καὶ | Φλα. Οὐαλ. Κωσταντίῳ | καὶ Γ. Οὐαλ. Μαξιμιανῶ | ἐπιφανεστάτοις Καίσαρσιν | μι | ιε'.

¹⁸ Texte III: DD. NN. Fl. V<a>l. Constantin[o] | max. vict. ac triumph. | senper Aug. et Fl. Cl. | Constantino et | Fl. Iul. Constantino et | Fl. Iul. Constantio et | Fl. Iul. Constante | fortiss. ac nobb. Caesss. | et Fl. Dalmatio fortis. | ac nob. Caes[s] | μι ιε' (dans ce texte on corrigera la faute d'impression à la ligne 8; après les noms des trois fils de Constantin il faut lire CAESSS).

tétrarques, dont les extrémités des lignes délimitent le champ épigraphique du texte étudié ici, sauf pour son début qui commençait un peu plus haut (voir le fac-similé fig. 1):

Nous lisons à la première ligne, en caractères latins très maladroitement gravés par un lapicide ignorant cette langue, le début d'une titulature impériale constantiniennne: *d(omini) n(ostris) Fl(avii) Val(erii)*. Mais on ne retrouvera pas nécessairement une concordance entre le pluriel qu'impliquent les lettres *dd. (n)n*, et les noms subsistant dans le dernier état du texte, car les modifications dont témoigne cette inscription concernaient non seulement le premier des personnages cités, qui était, comme on le verra plus loin, Crispus, mais les deux premiers personnages mentionnés, Crispus lui-même et Licinius le Jeune. Il semble en tout cas que cette première ligne en caractères latins se superpose à un texte grec qui faisait partie de l'inscription ci-dessous en cette langue. La surface de la première ligne est en effet légèrement surcreusée par rapport au reste du texte, et sous certaines lettres (H, N rétrograde) apparaissent des traces de *rasura*. Il faut donc conclure qu'il y eut un remaniement, d'autant que l'on doit lire et restituer le nom du jeune Licinius César et celui de Crispus qui devait le précéder. Il y eut donc deux états de l'inscription: d'abord un texte grec, puis, après effaçage de la première ligne, rajout de lettres qui correspondaient à un début de titulature impériale pour masquer la *rasura*. Le texte le plus ancien devait se présenter de la sorte:

[[Φλ. Οὐαλ. Κρίσπος και]
 [[Οὐαλ.] Κωνστ[αν]-
 3 τείνος [[Λικί]]γνι-
 ος και Φλ. Κλ. Κων-
 σταντείνος οί
 6 ἐπιφανέστατοι
 Καίσαρες

Il convient de rapprocher ce texte d'un milliaire du territoire de Synnada, sur lequel nous allons avoir l'occasion de revenir¹⁹. Comme pour notre pierre, sur ce milliaire avait été gravée une

¹⁹ G. Radet, *Nouv. Arch. des Miss. Scient.* 6 (1895) 544—545; G. Radet et H. Ouvré, *BCH* 20 (1896) 115—118 no. 10; *CIL* III Suppl. 2 no. 14199¹⁰, repris (moins bien) dans *MAMA* IV 58. Ce texte était le premier à faire connaître la

première inscription en l'honneur des tétrarques, et par la suite fut rajouté un texte mentionnant uniquement les trois jeunes Césars: Φλ. Οὐαλ. Κρίσπος καὶ Οὐα[λ]. | Κωνσταντεῖνος Λικίν[νιος | κ]αὶ Φλ. Κλ. Κω[νσ]ταν[τεῖνος | οἱ ἐ]πειφανέ[στατοι Καίσαρες]. La seule différence réside dans la disparition du nom de Crispus et de celui de Licinius le Jeune, effacés dans notre texte à la suite de leurs disgrâces.

Ce qui reste ici de la dénomination du jeune Licinius apporte un exemple nouveau de la formule dans laquelle il porte le *cognomen* Constantinus²⁰, rappelant qu'il était issu du mariage de la sœur de Constantin avec Licinius²¹. Tous les autres documents épigraphiques attestant cette dénomination proviennent de l'Asie Mineure, qui à cette époque était du ressort de Licinius le Père²². Citons un milliaire en latin de la route d'Apollonia vers Antioche qui comporte aussi le nom de Constantin et de Licinius le Père au début de l'inscription, et devait comporter le nom du jeune Constantin II, comme l'indique l'apparat critique du *CIL* III Suppl. 1 no. 6965, où le texte est publié ainsi: DD NN FL VAL CONSTANTINO | ET ~~va~~ | ~~licin~~NIQ p̄iis̄ | felicib INVICTIS AUGG | ET FL VA CRISPO ET VAL | CONSTANTINO LICINNIO | CIL NObb.²³

Un second milliaire de la même route, lui aussi en latin, appartient également à cette série. Il avait été publié dans *CIL* III Suppl. 1 no. 6969 d'après des copies de J. R. S. Sterrett et W. M. Ramsay, avec quelques corrections:

		restitue:
		<i>dd. nn.</i>
	//////////	<i>fl. ual. constantino</i>
	//////////	<i>et ual. liciniano</i>
	//////////TRI P F INVICT/S	<i>licinio paTRI · F · INVICTiS</i>
4	VGS ET F VALER SPO	<i>aVGg ET F · VAL · cRiSPO</i>
	ET UAL CONSTANTINO	<i>ET · VAL · CONSTANTINO</i>
	LICINNIO ET FL UAL	<i>LICINNIO · ET · FL · VAL</i>
	CONSTANTINO NObb	<i>CONSTANTINO · NObb</i>
8	LONIA	<i>caess. apoLLONIA</i>
		<i>m. p. ..</i>

Descripserunt Sterrett a. 1885, qui ed. act. Americ. vol. 3 p. 401 n. 588, et a. 1888 Ramsay. 3 TRI dubitans Sterrett, om. Ramsay. — INVICTVS Sterr. — 4 VNER SPO Sterrett. — 5 VAS Sterr. — 6 VAS Sterr. — 8 in. C Sterr., quod in lapide cerni negat Ramsay.

dénomination Valerius Constantinus Licinnius pour Licinius le Jeune, ainsi que l'ont remarqué judicieusement Radet et Ouvré, *op. cit.* 118: "Si nos restitutions sont certaines, comme nous avons tout lieu de le croire, Licinius le Jeune, en 317, lors du rapprochement de son père et de son oncle, aurait pris le nom de ce dernier, hypothèse qui n'a rien d'inadmissible, bien qu'elle ne s'appuie, à notre connaissance, sur aucun texte." En revanche aucune raison n'oblige à considérer que les lettres latines IMP CAESAR au début du texte, qui sont de dimensions plus considérables que les caractères grecs au-dessous, faisaient partie de la titulature de Dioclétien seul, qui aurait été inscrite avant la gravure sur la même pierre de la deuxième inscription honorant Dioclétien de nouveau en tant que chef de la première tétrarchie; telle était l'hypothèse de Radet et Ouvré, suivie dans *JGR* IV 750 (avec fausse indication de provenance pour ce milliaire), mais il doit s'agir en réalité d'un monarque du Haut Empire, dont la suite de la titulature a été effacée lors de la réutilisation du milliaire sous Dioclétien.

²⁰ Cf. R. Andreotti, *Diz. Epigrafico* 4 (1959) 1038.

²¹ *AE* 1969/1970 no. 375b. Cf. A. Chastagnol, *Propos sur Licinius le Jeune*, *Bull. Soc. Fr. Num.* 27 (1972) 264—267.

²² Après la guerre civile de 316 (date fixée par P. Bruun et acceptée à présent, cf. A. Chastagnol *supra*) il ne reste plus à Licinius, en Europe, que le diocèse des Thraces.

²³ D'après les éditeurs de *CIL* Suppl. I (1902) sur le no. 6965, "Licinio filio alterum nomen Constantini tituli hi n. 6965 et 6969 primi sunt qui tribuant"; mais Radet et Ouvré avaient déjà fait connaître leur texte, dont ils ont bien reconnu l'intérêt, dans *BCH* 1896 (*supra* n. 19).

Ensuite l'inscription fut reprise dans *MAMA IV* no. 233a, avec une photographie de l'estampage, sous la forme suivante:

dd. nn.
Fl. Val. Constantino
* * * * *
... Licinnio
5 ... F. Val. Crspo
Fl. Val. Constantino
Licinnio et Fl. Val.
Constanti nobb.
Caess.
10 [Apol]lonia

La photographie *loc. cit.* ne permet pas de s'assurer de la lecture LICINNIO à la ligne 4. En revanche, à la ligne 5 on peut restituer: [A]VG[G] ET FL (L visible) VAL CR<I>SPO, ce qui donne la dénomination de Crispus dans ces régions. Elle ne correspond pas à la dénomination officielle, mais elle est courante dans la partie orientale de l'Empire, qui relevait de Licinius entre 317 et 324. A la ligne 6, au lieu de FL, lu par les éditeurs de *MAMA IV*, on préférera, comme Sterrett et Ramsay puis *CIL*, la lecture ET (ET VAL CONSTANTINO). A la ligne 8 aussi, la lecture de *CIL* est préférable à celle dans *MAMA IV*, même si la photographie de l'estampage fait en 1930 ne permet de s'en assurer qu'en partie: CONSTANTI[NO] NOBB | CAESS. Nous pouvons donc reconstituer le texte ainsi (avec des réserves pour la 1.4), en prenant appui sur le parallèle fourni par *CIL III Suppl. 1* no. 6965: DD. NN. | Fl. Val. Constantino | et Val. Liciniano || | Licinnio [pp. | ff. A]ug[g]. et Fl. Val. Cr<i>spo | et Val. Constantino | Licinnio et Fl. Val. | Constantino nobb. | Caess. | [Ab Apol]lonia [. . .].

Prenons cette occasion de rectifier le texte d'un troisième milliaire latin de cette route d'Apollonia vers Antioche, qui a été récemment publié par H. Waldmann²⁴ sous la forme suivante:

[D D. N N. Fla. Val.]
[Constantino]
[maximo et]
[Liciniano]
[Licinio semp. Augg.]
[et C. Jul. Crispo]
[et Liciniano]
Licinnio (!) et [Fla. Cl.]
Constantino noobb. (sic !)
Caess.
Apollo[nia ...]

²⁴ ZPE 44 (1981) 100 no. 8, texte qui manque, ainsi que toutes les autres inscriptions publiées par Waldmann, dans l'Année épigraphique. Cette pierre se trouvait dans le village de Gençali au Nord-Est d'Apollonia (Uluborlu) sur la rive du lac de Hoyran, où était également *CIL III* 6965 dont nous venons de voir le texte, tandis que 6969, le deuxième milliaire de cette route étudié ci-dessus, se trouvait au village de Büyük Kabaca plus près d'Apollonia.

Le commentaire de Waldmann explique, en tout et pour tout, ceci: "Die Inschrift ist nach Dessau 712 zu ergänzen." Il s'agit d'un milliaire du Picenum en Italie centrale, qui donne au fils aîné de Constantin sa dénomination normale, Flavius Crispus, au lieu de la forme insolite restituée par Waldmann dans son texte²⁵. Il est vrai que le texte suivant dans *ILS*, qui porte le numéro 713 et provient, lui, du Samnium, offre la nomenclature: C. Iulius Crispus, sur laquelle Dessau commente précisément "Crispus modo Flavius Iulius dicitur, ut etiam in nummis, modo Flavius Valerius...; praenomen C. alibi non reperitur"²⁶. On restituera donc ici, comme dans les deux autres milliaires de cette même route que nous venons de voir, ainsi que dans les textes contemporains de Phrygie recensés ci-dessus: [*Fl. Val. Crispo*]²⁷.

Quant à Licinius le Jeune, nous avons vu que l'autre milliaire trouvé au même village, comme le deuxième texte de cette route qui est dédié aux mêmes empereurs, lui donne les noms: Val. Constantinus Licinnius, qu'on préférera donc à la dénomination adoptée par Waldmann²⁸; et on notera que *CIL* III 6969 appelle le troisième César: Fl. Val. Constantinus²⁹. De même l'on préférera restituer les premières lignes de ce texte, avec les noms des Augustes, d'après les autres milliaires trouvés sur cette même route, en modifiant donc dans ce sens les compléments de Waldmann³⁰.

Il nous semble qu'on peut ajouter à ce dossier un document provenant d'une autre région que la Phrygie ou la Pisidie: il s'agit d'un milliaire de la route entre Néocésarée et Amasia, dans le Diospont de la Liste de Vérone³¹. Sur le fac-similé accompagnant la publication, qui comporte au moins cinq textes bien identifiables, on peut lire, correspondant au texte *b*, l'inscription suivante:

DDD NNN FL VAL CRISPO ET
VAL CONSTANTINO ET
FL CONSTANTINO NOBBB
CAESSS

Alors que l'éditeur, suivi dans l'*Année épigraphique*, interprétait ce texte comme se rapportant à

²⁵ *CIL* IX 5434: DD NN Constantino Maximo et Liciniano Licinio Augg. et Flavio Crispo et Liciniano Licinio et Fl. Cl. Constantino Caesaribus b(ono) r(ei) p(ublicae) n(at)is.

²⁶ *CIL* IX 5955: DD NN Fla. Val. Constantino Maximo et Liciniano Licinio semp. Augg. et C. Iul. Crispo et Liciniano Licinio et Fla. Claudio Constantino Caesss. Cf. E. Ferrero, *Diz. epigr.* 2 (1900) 654 et O. Seeck, *RE* 4 (1901) 1722.

²⁷ Sur la dénomination de Crispus voir *PLRE* Crispus 4 (insuffisant cependant). En plus des textes examinés dans notre article et des deux qu'on trouve dans *PLRE* (*CIL* III Suppl. 1, 7172, entre Dokimeion et Prymnessos, et *ILS* 716) on peut citer pour la dénomination Fl. Val. Crispus aussi J. G. C. Anderson, *JHS* 19 (1899) 108 no. 96 à Parnassos en Galatie, recopié par D. H. French, *Roman Roads and Milestones of Asia Minor*, Oxford 1981, 86 no. 54 (*BAR Int'* 1. Series 105); *AE* 1900 no. 152, repris par French, *ZPE* 43 (1981) 158 no. 9 II, dans le Diospont de la Liste de Vérone; *AE* 1981 no. 751 en Scythie Mineure, qui était du ressort de Licinius; et *P.Ryl.* IV 617 (cf. *infra* n. 41). Voir aussi *infra* n. 45.

²⁸ Nous ne comprenons pas le sens du point d'exclamation placé par Waldmann après le nom de ce César.

²⁹ Constantin II est appelé normalement Fl(avius) Cl(audius) Constantinus. Parfois on lui attribue le nom Fl(avius) Iul(ius) Constantinus; cf. *PLRE* Constantinus 3. Cette utilisation des gentilices Fl(avius) Val(erius), certainement rarissime (cf. E. Ferrero, *Diz. Epigr.* 2 [1900] 656), n'est pas relevée dans *PLRE*.

³⁰ Si l'on se décide, à l'encontre de Waldmann qui semble ignorer les inscriptions trouvées et publiées par les voyageurs qui l'ont précédé, à chercher des parallèles non pas en Italie — domaine de Constantin — mais en Asie Mineure, et précisément sur cette même route et dans le même village ture, rien n'empêche de restituer ce milliaire en conformité avec le texte précédent que nous avons constitué, ainsi: [*DD. NN. Fl. Val. Constantino et Val. Liciniano Licinnio pp.*]. Augg. et Fl. Val. Crispo et Val. Constantino] Licinnio et [Fl. Val.] Constantino noobb. Caess. [Ab] Apollo[nia ...].

³¹ D. R. Wilson, *Two Milestones from Pontus*, *Anat. Stud.* 10 (1960) 137—139, avec important fac-similé; signalé par *AE* 1961 no. 26b, puis transcrit dans *AE* 1975 no. 785 avec les commentaires de l'éditeur (le texte *b* de Wilson est le texte *e* de *AE*).

Crispus, Constantin II et Constance (dont le nom aurait été orthographié sous la forme *Constantino* et non *Constantio*), il semble préférable de le rapprocher des séries correspondant, non à la période 324—326, mais à la période 317—324, et peut-être même, comme nous le verrons ci-dessous, aux milliaires de l'année 317. En effet, d'abord la dénomination de Crispus s'apparente tout à fait à celle qui lui fut fréquemment donnée en 317 dans la partie orientale de l'Empire, et qui apparaît très rarement ailleurs avant d'être vite supplantée par la dénomination *Flavius Julius Crispus* (*supra* n. 27). Quant à la dénomination du second César, elle serait bien trop irrégulière par rapport à celle de Constantin II (*supra* n. 29). Il y a bien moins d'anomalies si l'on accepte que le texte se rapporte aux trois Césars créés le 1^{er} mars 317: la seule anomalie qui apparaisse alors consiste dans la dénomination *Val. Constantino* là où l'on attendrait *Val. Constantino Licinnio*. Mais le fac-similé n'exclut pas qu'on ait effacé le nom de Licinius et qu'on ait remanié le texte après l'élimination du dernier rival de Constantin.

Toutefois on peut trouver un second exemple de la dénomination *Val. Constantinus* pour Licinius le Jeune, à la même époque puisque Crispus y porte de son côté les noms de *Flavius Valerius Crispus*. Il s'agit d'un milliaire provenant de la plaine de la Beqa^{*} dans la province de Syrie-Phénicie, qui fut publié pour la première fois par R. Cagnat³², puis revu et mieux édité par J.-P. Rey-Coquais.³³

Imp(eratoribus) C(aesaribus)
[Fl(avio) Val(erio) Constantino <et>
Val(erio) Liciniano Licinio
 4 *Aug(ustis)*
et Fl(avio) Val(erio) Crispo et
Val(erio) Constantino
et Fl(avio) Claudio C[onstantino no]-
 8 *b(ilissimis) [Caes(aribus)]*

R. Cagnat avait tout de suite identifié les Césars de la période 317—324, en remarquant que Licinius le Jeune s'appelait simplement *Constantinus*. J.-P. Rey-Coquais, qui retient cette datation, estime pour sa part que l'apparition du nom *Valerius Constantinus*, à la ligne 6, est la trace d'une ancienne rédaction, sur un milliaire palimpseste³⁴. Mais cela semble une hypothèse désespérée pour expliquer ce qui apparaît comme une anomalie. L'examen de la photographie publiée par Rey-Coquais ne donne nullement cette impression de superposition de textes d'époques différentes. Dans l'hypothèse d'un palimpseste, l'on comprendrait mal que dans l'Orient, contrôlé par Licinius, le seul nom qu'on aurait choisi de conserver du texte ancien, pour rédiger une inscription dans laquelle devait apparaître le nom de Licinius le Jeune, soit un nom ne rappelant pas son identité; la dénomination *Valerius Constantinus* avait donc un caractère officiel incontestable. Aussi, plutôt que d'imaginer un milliaire palimpseste, il vaut mieux admettre que les noms portés ici par Licinius le Jeune étaient officiels, même si un élément onomastique caractéristique — pour nous — n'apparaît pas.

³² *CRAI* 1923, 194 (non repris dans l'Année épigraphique).

³³ *JGLS* VI (1967) no. 2963 (au Musée de Beyrouth).

³⁴ *Loc. cit.*: "Le milliaire présente apparemment deux rédactions superposées. La première a laissé pour trace la mention de Constantin I César. La seconde est postérieure à la désignation comme César, en 317, des fils de Constantin et de Licinius."

Tous ces documents permettent de reprendre la question de la dénomination de Licinius le Jeune, plus particulièrement dans la partie orientale de l'Empire.

Ce jeune prince est appelé le plus souvent Valerius Licinianus Licin(n)ius: c'est ainsi qu'il apparaît dans de nombreux documents épigraphiques de la partie orientale comme de la partie occidentale, et sur un grand nombre de droits monétaires³⁵. Mais on trouve aussi des titulatures différentes: celles qui présentent les formes Val. Licinius, Licinianus Licinius, voire Licinius tout court ne surprendront pas, car ce sont des formules abrégées de la forme principale: elles sont aussi courantes. En revanche, d'autres titulatures plus complexes ont été enregistrées dans les ouvrages de référence:

- Flavius Valerius Constantinus Licinius
- Flavius Valerius Licinianus Licinius
- Valerius Constantinus Licinius
- Flavius Licinianus Licinius
- Constantinus Licinius

Leur amalgame permettait aux numismates de considérer que le jeune prince avait été dénommé: Flavius Valerius Constantinus Licinianus Licinius³⁶.

Mais après notre révision de l'inscription *MAMA IV 233a* (*supra* p.46) la première de ces titulatures ne peut plus être conservée, puisque doit disparaître la seule attestation qui aurait pu lui être attribuée. La seconde dénomination n'est attestée pour l'instant que sur une inscription de Delphes, mais celle-ci provient du domaine de Constantin et appartient à l'année 319³⁷. Faut-il la rapprocher de la titulature figurant sur un médaillon de bronze de Rome, daté par P. Bruun de l'année 319: D. N. FL. LICIN. LICINIVS NOB. C.³⁸ ? L'emploi dans l'une comme dans l'autre

³⁵ Au matériel épigraphique rassemblé par R. Andreotti, *Diz. epigr.* 4 (1959) 1038—1039, il faut ajouter la documentation numismatique qui se trouve chez P. Bruun, *RIC VII*, Londres 1966. On ne peut retenir les interprétations proposées par R. Andreotti, *op. cit.* 1037, sur la chronologie et la signification de cette documentation; mais la chronologie adoptée par P. Bruun est meilleure. R. S. Bagnall et K. A. Worp, *The Chronological Systems of Byzantine Egypt*, Zutphen 1978, 72 (cf. la déclaration de principe à la p. 67) et de nouveau dans *Regnal Formulas in Byzantine Egypt*, Missoula 1979, 39, font commencer en 316 le règne de Constantin, Licinius et leurs trois Césars; mais alors que Crispus et Constantin II ont été nommés Césars le 8 octobre 316 par Constantin seul, ces élévations n'ont été avalisées — avec celle de Licinius le Jeune — que lors de la confirmation de la paix à Serdica le 1 mars 317: cf. P. Bruun, *RIC VII* 26, 66—67, 76. En Egypte, territoire d'Orient sous contrôle de Licinius, les documents de l'an 316 ne portent donc point les noms des trois Césars, quelle que soit la date théorique qu'on assigne au début de leur règne.

³⁶ Déjà R. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain* ² VII, Paris 1888, 212; encore P. Bruun, *RIC VII* 26.

³⁷ *Syll.* ³ 901, révisée par J. Bousquet, *BCH* 76 (1952) 654—655 (*SEG XII* 226). Il faut sans doute ajouter un texte fragmentaire publié par G. Daux, *BCH* 78 (1954) 391—392 no. 18 (*SEG XIV* 407). Ces deux textes sont de l'année 319; or l'Achaïe est entrée dans le domaine constantinien après la guerre de 316.

³⁸ Cohen, VII 215 no. 16; F. Gnechchi, *I medaglioni romani*, Milan 1912, II 133 no. 1; *RIC VII* 304 no. 63 (avec note). Le médaillon se trouve à Paris, au Cabinet des Médailles: D N FL LICIN LICINIVS NOB C | EXERC AVGVSTORVM. Il faut tenir compte d'une titulature FLA LICINIVS sur un droit monétaire enregistré par Andreotti, *loc. cit.* (*supra* n. 35) d'après un type cité par J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, Paris 1911, II 159. Mais P. Bruun, qui reprend cette information, semble très prudent (*RIC VII* 246 no. 124: atelier d'Arles, toujours dans le domaine constantinien), car il ne commente pas cette titulature (ni à la p. 29, où il mentionne seulement la titulature VA CONST LICINIVS, ni aux p. 226—233, où il examine en détail la production de l'atelier d'Arles); mais on peut néanmoins conclure que son jugement sur l'authenticité du type est positif. En revanche, on peut (avec lui, car il ne retient pas cet exemplaire) former un jugement négatif sur la titulature FL VAL LICINIVS CAES citée par Cohen, *op. cit.* VII 217 no. 23, car il s'agit d'un type enregistré dans le vieil ouvrage de A. Banduri, *Numismata imperatorum romanorum* ..., Paris 1718, II 200 (sans indication de

du gentilice Flavius autorise le rapprochement. On observera toutefois qu'il s'agit du principal gentilice de la dynastie constantinienne (celui de Constance Chlore, de Constantin, puis de ses descendants) et que son utilisation n'apparaît pas dans la partie orientale de l'Empire.

Il reste donc la troisième de ces titulatures rares, Valerius Constantinus Licinius. Mais on peut lui rajouter à présent la titulature Valerius Constantinus, jusqu'ici non enregistrée, mais dont l'existence est incontestable. Peut-on la considérer comme une forme raccourcie de la forme précédente? La titulature Valerius Constantinus Licinius est bien attestée. Nous avons déjà vu plusieurs documents épigraphiques de l'Asie Mineure où elle apparaît: milliaires au musée d'Afyon et du territoire de Synnada, et ceux de la route d'Apollonia vers Antioche, auxquels il convient de rajouter d'autres milliaires latins de la route d'Apamée de Phrygie vers Apollonia que nous publions par ailleurs³⁹. Quant à la titulature Valerius Constantinus, elle est connue pour le moment sur deux milliaires seulement qui appartiennent, comme les précédents, au domaine de Licinius: celui de la province de Diospont et celui de Syrie-Phénicie. En revanche, la titulature Constantinus Licinius, quoi qu'on ait pu penser, n'est pas attestée⁴⁰.

Mais la documentation ne se limite pas aux inscriptions. Il existe aussi un document papyrologique, qui apporte une dénomination très détaillée des jeunes Césars et des Augustes⁴¹. On l'avait daté, non sans hésitation, de l'année 317, en s'appuyant sur la dénomination de Crispus⁴². Retenons que ce texte appartient lui aussi au domaine de Licinius.

Enfin et surtout, il faut tenir compte de la documentation numismatique, qui renforce le caractère officiel de cet emploi du *cognomen* Constantinus pour le jeune prince dans les territoires de Licinius. On connaît en effet quatre séries de droits monétaires qui l'utilisent:

- 1) Atelier d'Héraclée: D N VAL CONST LICINIVS NOB C (*RIC* VII p. 545 no. 24)
- 2) Atelier de Nicomédie: VA CO LICINIVS NOV CS (*RIC* VII p. 604 no. 26, cf. p. 595)
- 3) Atelier de Nicomédie: VA CO LICINIVS N CS (*RIC* VII p. 604 no. 27, cf. p. 595)
- 4) Atelier d'Alexandrie: VAL CONSTANTINVS LICINIVS N CAES (*RIC* VII p. 706 no. 21)

provenance): car cette compilation comporte le meilleur et le pire. De même on hésitera beaucoup à propos du médaillon classé par Cohen, *op. cit.* VII 223 sous le no. 1, non repris par J. Maurice dans *Numismatique constantinienne* mais cité par M. R. Alfvöldi, *Die constantinische Goldprägung*, Mayence 1963, 163 no. 92 (avec de nombreux points d'interrogation sur le métal, la date, l'authenticité). Il reste enfin un document épigraphique enregistré par Andreotti, *loc. cit.*, qui donne la titulature: Flavius Valerius Licinius (AE 1948 no. 40; *IRT* no. 468), à titre "conjecturale": mais il s'agit en réalité de Crispus, Constantin II et Constance, comme l'a montré A. Chastagnol, *Ant. Afric.* 1 (1967) 128.

³⁹ Christol et Drew-Bear, *Un castellum romain près d'Apamée de Phrygie*, *Denkschr. Wien* 174 [1986] Nos. 2—4, d'Autriche).

⁴⁰ R. Andreotti cite cette titulature (*op. cit.* 1038) d'après Cohen, *op. cit.* VII 218 no. 29: D N CONSTANTINVS LICINIVS N CAES. Comme l'a montré P. Bruun pourtant, *RIC* VII 706 no. 21 (avec notes), il s'agit d'une mauvaise lecture que permet de corriger un exemplaire de Vienne: il faut lire VAL CONSTANTINVS LICINIVS N CAES. La révision par Christol de l'exemplaire à Paris (Cabinet des Médailles) permet de confirmer la justesse de cette correction.

⁴¹ P.Ryl. IV 617 (d'Hermoupolis Magna) ll. 1—4: τοῖς γῆς καὶ θαλάττης καὶ παντὸς ἀνθρώπων [ω] γ [ε]νους (mais nous restituons: [ἐθ]νους, cf. L. et J. Robert, *La Carie* II, Paris 1954, 365—366 sur le no. 189, et pour un autre exemplaire du milliaire cité là d'Hermokapéléia avec ce titre voir P. Herrmann, *Denkschr. Wien* 77, I [1959] 2 no. 1) δεσπότηις Ἀντίοκράτορι Καίσαρι Φλαυίῳ Οὐαλερίῳ Κωνσταντίνῳ καὶ Οὐαλερίῳ Λικιννιανῷ Λικιννίῳ εὐτυχέσι ἀνικῆτοις Σεβαστοῖς καὶ Φλαυίῳ Οὐαλερίῳ Κρίσπῳ καὶ Οὐαλερίῳ Κωνσταντίνῳ Λικίννιῳ καὶ Φλαυίῳ Κλαυδίῳ Κωνσταντίνῳ τοῖς ἐπιφανεστάτοις Καίσαρισι.

⁴² *Op. cit.* 110: après avoir donné une datation large (317—324), C. H. Roberts se demande si les "erreurs" dans la nomenclature de deux des jeunes Césars, Crispus surtout et Licinius le Jeune, ne rendent pas plus vraisemblable une date proche de leur apparition dans le collège impérial.

Qui plus est, ces monnaies permettent de fixer avec sûreté à l'an 317 l'usage de cette dénomination officielle, qui ne fut pas longtemps en vigueur. Car si l'on ne peut dater que de façon large, d'après le classement des émissions, les types de droit frappés dans l'atelier de Nicomédie (317—320), ailleurs, tant à Héraclée qu'à Alexandrie, on doit dater de 317 ces frappes monétaires⁴³. Cette titulature fut donc utilisée au lendemain de la nomination des Césars, le 1^{er} mars 317. En usage peu de temps, elle attestait avec netteté l'ascendance maternelle du jeune souverain, *D(omini) N(ostri) Constantini maxim(i) et perpetui Aug(usti) soror[is] filius* (*supra*, n. 21). Mais cette forme n'apparaît, semble-t-il, qu'en Orient, domaine de Licinius⁴⁴.

Du même coup, on peut proposer une date haute dans la période 317—324 pour les inscriptions attribuant le gentilice Valerius au jeune Crispus. Si ce nom apparaît surtout dans le domaine de Licinius, on le trouve aussi à Rome, et précisément à une date très haute⁴⁵.

En somme, il faut rayer des listes la titulature Flavius Valerius Constantinus Licinius, qui n'a jamais existé. Mais il faut en revanche attribuer à Licinius le Jeune la titulature Valerius Constantinus. Tout se passe comme si l'usage de ces noms avait été restreint à l'Orient, pendant une faible durée, en 317. D'autre part, les titulatures utilisant pour Licinius le Jeune le gentilice Flavius semblent réservées à l'Occident que contrôlait Constantin, mais elles datent d'une époque un peu plus tardive (en 319 ou vers 319). On ne peut donc pas établir une totale symétrie entre les deux usages. Par ailleurs, en Orient l'usage du surnom Constantinus pour le fils de Licinius s'accompagne régulièrement sur les mêmes documents de celui du gentilice Valerius dans la dénomination de Crispus (les textes sont rassemblés ici dans les notes 26—27, 33 et 45: en Occident Crispus porte normalement les gentilices Fl. Iulius ou Fl. Claudius, tandis qu'en Orient le gentilice Fl. Valerius est régulier). Sans doute faut-il rapprocher ces variations protocolaires des relations complexes qui s'établirent entre Constantin et Licinius.

3. Milliaire de Cornutus Aquila

Puisqu'il a été question ci-dessus à plusieurs reprises de la route entre Apollonia et Antioche, prenons cette occasion de rétablir le texte d'un autre milliaire de cette route érigé par les soins de

⁴³ Voir *RIC* VII 29 et 67 avec la n. 9, où P. Bruun opte pour un échange de noms entre les jeunes princes; toutefois on ne peut attribuer, comme il le veut, le gentilice Flavius à Licinius le Jeune dès cette date, et en Orient (cf. la note suivante). Bruun estime que l'abandon rapide de la forme du nom qui nous concerne ici indique que les relations entre les deux familles impériales se distendirent bien vite après le compromis de 317.

⁴⁴ La dénomination Flavius Valerius Licinianus Licinius n'apparaît qu'un peu plus tard (en 319), mais dans le domaine constantinien (cf. *supra* n. 37). En Orient, à cette date, le jeune fils de Licinius s'appelle désormais couramment Valerius Licinianus Licinius: toute référence constantinienne a déjà disparu.

⁴⁵ Voir *supra* n. 27 pour les attestations épigraphiques provenant de la partie de l'Empire que contrôlait Licinius, auxquelles il faut ajouter le P. Ryl. IV 617 cité ci-dessus. P. Bruun, *RIC* VII 67 n. 9, observe que jamais n'apparaît sur les monnaies ce gentilice Valerius, tant en Orient qu'en Occident (on trouve Flavius et Iulius). Signalons, à Rome, *CIL* VI 1155 (*JLS* 716): *Flavio Valerio Crispo nobilissimo Caes., filio D. N. Constantini Maximi adque Invicti semper Aug. et nepoti divi Constanti, Ovinius Gallicanus v. c. praef. Urbis et iudex sacrarum cognitionum devotus n. m. q. eius*. La mention d'Ovinius Gallicanus, préfet de la Ville entre le 4 août 316 et le 15 mai 317 (cf. A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de Rome au Bas Empire*, Paris 1962, 68—70), place ce document dans la période qui suit immédiatement l'élévation des Césars (1^{er} mars 317).

Cornutus Arruntius Aquila, légat d'Auguste, en 6 av. J.-C. (sur ce personnage voir *infra* n. 74). Cette inscription fut publiée récemment par H. Waldmann sous la forme suivante⁴⁶:

Imp. Caesar
 [divi f. Augustus] pont. ma[xim].
 [cos. XI d]esig. XII im[p. XV tr. pot].
 4 [XIIIX via]m se[st]em
 vacat cura[n]te
 Cornuto A[quila leg].
 suo propr. [fecit].
 8 XXIII

D'après notre photographie (Tafel 1, Nr. 3) qui montre la partie gauche du milliaire, et d'après l'estampage qui est conservé par la Kleinasiatische Kommission de l'Académie des Sciences de Vienne, que nous remercions sincèrement de l'avoir mis à notre disposition, on peut se rendre compte que les restitutions de Waldmann, si elles fournissent un texte conforme aux milliaires déjà connus qui furent érigés par ce personnage (*CIL* III 6974 cf. 12217; 14401 a,b,c; 14185) ne s'appuient que sur des lectures défectueuses.

Il semble bien que la mention de distance apporte une indication sur l'organisation du texte, car en général elle détermine approximativement l'axe central. De plus, on lit à la ligne 2 des lettres et des traces de lettres du mot *Augustus*. A la ligne 4, là où Waldmann ne lisait que les lettres *M* *SEB*, au milieu de la ligne, on lit d'abord à gauche les traces des lettres *TRI*, puis *TESTXIIIX*: c'est là que se trouvait la mention de la puissance tribunicienne, et non dans une lacune de la ligne précédente. La mention [*Seba*]stem se trouvait donc à la ligne 5, là où Waldmann, sans doute en désespoir de cause⁴⁷, plaçait un *vacat*. Voir le fac-similé fig. 2.

IMP·CAESARI
 A·C·V·T·PONTMA
 OS·DESIG·XII·IA
 TRI·TEST·XIIIX
 S·CVRA
 CORNVTO·VI
 SVO·PRO·PI·EC
 XXIII

Nous proposons donc le texte suivant:

Imp · Caesar D[ivi f].
Augustu[s] pont. ma[xim].
[c]os. X[II] desig. XII · im[p. XV]
 4 *tri[b. po]test. XIIIX v[er]iam*

⁴⁶ ZPE 44 (1981) 99—100 no. 7, avec une petite photographie à la Pl. X. Ce texte n'a pas été repris dans l'Année épigraphique (cf. *supra* n. 24). Il se trouve au village de Gençali, où l'on a copié deux autres milliaires que nous avons étudiés ici (voir cette même note), et où Drew-Bear l'a photographié en 1971.

⁴⁷ "Hier ist schon vor der Beschriftung ein Stück aus dem Stein herausgebrochen; deshalb blieb der Anfang der Zeile unbeschriftet."

[Seba]ștēm cura[nte]
 Cornuto A[qui]lā [leg].
 suo pro · pr. [f]ec[it]

8

XXIII

Un point à mi-hauteur de la ligne marque abréviations et chiffre aux ll. 1, 3 et 7.

4. Julien à Nakoleia

Editio princeps par A. D. Mordtmann d. Ä., *Gelchrter Anzeiger bayer. Akad.* 50 (1860) col. 279, d'après une copie faite par lui-même en 1858⁴⁸, d'où *CIL* III (1873) 350, utilisant aussi une copie indépendante et inédite d'H. Barth⁴⁹; deuxième édition améliorée par Mordtmann dans la revue *Hellenikos Philologikos Syllogos* de Constantinople 9 (1874/5) παράρτ. ἀρχ. p. xxiv no. 6; cf. *CIL* III *Suppl.* (1902) p. 1265, petite correction d'après une copie de W. M. Ramsay, et *ibid.* no 13651a, confirmation de cette correction d'après une copie d'A. Koerte. Cette inscription, copiée ainsi quatre fois au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, échappa ensuite aux enquêtes de C. W. M. Cox et A. Cameron, qui relevèrent beaucoup d'inscriptions à Nakoleia, publiées dans *MAMA* V (1937). Au cours de ses recherches systématiques à Nakoleia et dans son territoire pour le *Corpus* de la Phrygie⁵⁰, Drew-Bear a retrouvé ce monument dans le *tekke* (couvent de derviches) de Seyitgazi⁵¹.

L'inscription est gravée sur un grand autel de marbre gris, brisé en haut à gauche et en bas, et mouluré en haut (à droite sont conservés les restes d'un acrotère en relief): h. 1, 47; l. (en haut) 0,

⁴⁸ Pour le séjour à Seyitgazi, site de la ville de Nakoleia, de Mordtmann père, alors représentant des villes de la Hanse auprès du gouvernement ottoman, et d'Heinrich Barth, qui venait de publier en plusieurs tomes les résultats de ses voyages en Afrique centrale et septentrionale, voir H. Barth, *Reise von Trapezunt nach Scutari im Herbst 1858*, *Ergänzungsheft 2 zu Petermann's Mittheilungen*, 1860, 89. Mordtmann y est revenu l'année suivante; voir la réédition de ses lettres de Turquie, parues à l'époque dans le journal *Ausland*, par les soins de F. Babinger sous le titre *Anatolien: Skizzen und Reisebriefe aus Kleinasien (1850—1859)*, 1925 (réimpr. Osnabrück 1972) 540—541 pour le premier séjour (Mordtmann copia notre texte le 14 décembre 1858) et 360—361 pour le deuxième (il y mentionne la dédicace à Julien, qu'il a revue le 19 octobre 1859). C'est à cette occasion que Mordtmann trouva les documents qui lui permirent de prouver, contre J. Franz, que Seyitgazi est bien le site de Nakoleia.

⁴⁹ Cf. Mordtmann, *Anatolien* 541: "(Barth), welcher ebenfalls in aller Eile einen Besuch hier [au *tekke*] machte, ohne jedoch mit mir zusammentreffen." De même Barth, *loc. cit.*: "mittlerweile wandten wir uns beide, aber Jeder besonders und vereinzelt, zum Heiligthum auf der Höhe hinauf."

⁵⁰ Voir *Nouvelles inscriptions de Phrygie*, Zutphen 1978, Chapitre III: "Dédicaces de Nakoleia", et le premier texte du Chapitre II, ainsi que HSCP 81 (1977) 257—274, "A Fourth-Century Latin Soldier's Epitaph at Nakoleia", etc. (d'autres inscriptions du territoire de Nakoleia paraîtront dans ANRW II 18. 2, *Divinités de Phrygie*, sous presse).

⁵¹ Drew-Bear publiera ailleurs ses photographies d'autres inscriptions dans ce *tekke* qui manquent elles aussi au recueil cité; pour des inscriptions en divers endroits de la Phrygie, connues depuis le XIX^e siècle et cherchées en vain par les éditeurs de la série *Monumenta Asiae Minoris Antiqua*, mais retrouvées maintenant par Drew-Bear qui en donne des photographies et des lectures parfois très différentes, voir e. g. Christol et Drew-Bear, *Un castellum romain près d'Apamée de Phrygie*, *Denkschr. Wien* 174 (1986) No. 1: une borne entre les villes d'Apamée et d'Apollonia avec une dédicace pour Hadrien; *id.*, *Travaux et recherches en Turquie 1982* (1983) 42 n. 55: un procureur impérial; Drew-Bear, *Nouvelles inscriptions de Phrygie* 2sqq.: deux sénatus-consultes du II^e siècle av. J.-C., et 22sqq.: l'épithaphe métrique d'un publicain; etc.

64, (au milieu) 0, 59; ép. (en haut) 0, 68, (au milieu) 0, 61; h. l. (grêles et peu profondes) 0, 045. Tafel 2, Nr. 4, 5.

D. N.
Fl. Cl.
3 I u l i a n o
victori ac
triumfatori
6 perpetuo Aug-
usto

L. 1 Barth copia seulement la deuxième lettre. — L. 2 ...XI Barth, FU CU Mordtmann¹, FL C Mordtmann², FL CL Ramsay et Koerte. — L. 5 d'après sa copie Mordtmann lui le premier R, qui est seulement restitué dans *CIL* III 350: Koerte en vit la boucle supérieure; la lettre n'est plus visible. — L. 7 VoTO Barth, TO Ramsay.

Julien reçoit ici les épithètes de *victor ac triumphator*, qui sont de plus en plus courantes dans les hommages adressés aux princes de la dynastie constantinienne, au fur et à mesure que l'on avance dans le temps⁵². D'autre part, le qualificatif de *perpetuus Augustus*⁵³ fait entrer ce texte dans la série des documents qui depuis le milieu du III^e siècle ap. J.-C.⁵⁴ célèbrent la *perpetuitas* des Augustes. Cette notion apparaît comme substitut de l'*aeternitas* dans l'appréciation des vertus impériales. Mais elle devient aussi une véritable épithète impériale, d'abord comme déterminant du prénom *Imperator*, ainsi sous Aurélien⁵⁵, puis s'ajoutant aux qualificatifs plus anciens *pius*, *felix*, *invictus*, voire les remplaçant comme déterminant du titre *Augustus*. Les attestations se trouvent de plus en plus couramment à partir de l'époque tétrarchique⁵⁶, surtout sur les monnaies⁵⁷ et à un degré moindre sur les inscriptions. Dans ces dernières, ainsi que dans les textes de caractère juridique, la *iunctura verborum: semper Augustus* l'emporte toutefois bien vite, et devient même exclusive dans les documents de la seconde catégorie⁵⁸. Dans l'ensemble des inscriptions du règne de Julien, *semper Augustus* l'emporte nettement⁵⁹.

⁵² Sur l'apparition du titre *victor* sous le règne de Constantin, voir A. Chastagnol, *Latomus* 25 (1966) 543sqq. Pour Julien, *invictus* apparaît moins souvent, mais demeure tout de même en usage: J. Arce, *Estudios sobre el emperador Fl. Cl. Juliano (Fuentes literarias, Epigrafía, Numismática)*, Madrid 1984, présente aux p. 117—118 un bilan statistique éclairant (ce livre, publié en 1984, fut terminé en 1975, ce qui explique certaines lacunes d'information). Ajouter AE 1978, 807, d'après C. Naour, *Anc. Soc.* 9 (1978) 177.

⁵³ Attesté par exemple dans AE 1907, 191; AE 1916, 10=11; AE 1969—1970, 631.

⁵⁴ G. Rösch, *Onoma Basileias, Studien zum offiziellen Gebrauch der Kaisertitel in spätantiker und frühbyzantinischer Zeit*, Vienne 1978, 31 et 81.

⁵⁵ G. Sotgiu, *Studi sull'epigrafia di Aureliano*, Sassari 1961, 29—30.

⁵⁶ Importante est l'époque qui s'étend entre 305 et 312. Maxence est qualifié d'*invictus ac perpetuus semper Augustus* sur AE 1908, 90 et AE 1914, 165; cf. aussi l'inscription du milliaire ibérique qui, dans la première moitié de 308, qualifie Maximien Hercule de *perpetuus Aug(ustus)*: M. Christol et P. Sillières, *Constantin et la péninsule ibérique*, *REA* 82 (1980) 70—80 (AE 1981, 520).

⁵⁷ A. Arnaldi, *Il motivo della 'perpetuitas' nella monetazione di Costantino*, *Riv. Ital. Numismatica* 80 (1978) 113—131; *ead.*, *Motivi di celebrazione imperiale su monete ed epigrafi*, *Riv. Ital. Numismatica*, 82 (1980) 96—107.

⁵⁸ G. Rösch, *op. cit.* 35; A. Arnaldi, *Riv. Ital. Numismatica* 82 (1980) 99—101.

⁵⁹ On peut relever, par exemple, dix attestations (contre trois) dans l'Année épigraphique, ou sept (contre une) dans *CIL* III. Voir plus généralement les statistiques d'Arce, *loc. cit.* qui relève 5 emplois du terme *perpetuus* (6 en réalité, car il oublie curieusement le texte dont il est question ici). Ajouter aussi AE 1980, 574 (dans la Tarraconaise), un milliaire pour D. N. [Im]p. Claudio Iuliano victori ac triu[m]phatori [pe]rpetuo se[m]p(er) Aug(usto): les trois derniers mots forment un tout, à l'encontre de ce qui est proposé dans l'index de ce tome de l'Année épigraphique (p. 322), cf. *supra* n. 56.

Il est possible de préciser la date de notre dédicace⁶⁰ à l'intérieur du court règne de Julien, car on sait que pendant l'été de 362 l'empereur est allé de Constantinople (où il était encore le 12 mai)⁶¹ à Antioche (où il arriva le jour que les femmes pleuraient la mort d'Adonis, mauvais présage — sans doute le 19 juillet)⁶². Au cours de ce voyage, Julien quitta la route directe de Nicée à Ancyre pour visiter le temple de la Mère des dieux phrygienne à Pessinonte⁶³, la ville voisine de Nakoleia à l'Est, au pied du Mont Dindymos. L'empereur resta à Pessinonte assez longtemps pour y prier et sacrifier, et pour nommer une prêtresse de la Mère des dieux⁶⁴. Sans supposer que Julien se rendit nécessairement lui-même à Nakoleia⁶⁵, il est normal de conclure que notre dédicace fut érigée par les autorités municipales à l'occasion du séjour de l'empereur dans cette partie de la Phrygie.

On ne peut manquer d'observer l'étroite ressemblance de rédaction entre ce document et un milliaire près de Laodicée de Lykaonie⁶⁶. Tous les deux, en particulier, utilisent l'adjectif *perpetuus*. Plutôt que de rechercher une éventuelle influence de l'une sur l'autre, on mettra ces deux inscriptions sur le compte du voyage du prince: l'autel de Nakoleia (qui n'a rien à voir avec la réfection d'une route) se comprend parfaitement dans ce contexte, et la regravure d'un milliaire, qu'il y ait eu travaux ou pas, de même.

5. Un esclave impérial à Dokimeion

Dans le bourg d'Ischeisar, au pied de la colline qui portait l'acropole de la ville antique, près de la muraille de fortification antique progressivement détruite pour permettre la construction d'un bâtiment à étages en béton, au bord de la route en terre qui mène au village de Karağağaç⁶⁷, parmi des blocs architecturaux, des reliefs et des sculptures⁶⁸ détachés en même temps que notre

⁶⁰ J. Arce, *op. cit.* 111 no. 112 et 163—164, décrit ce document par erreur comme un milliaire.

⁶¹ *C. Th.* XIII 3, 4.

⁶² Ammien XXII 9, 15 relève la coïncidence. F. Cumont a fixé la date de ce festival d'Adonis en le liant à l'apparition de l'Étoile du Chien: cf. A. D. Nock, *Essays on Religion and the Ancient World*, ed. Z. Stewart, Cambridge/Mass. 1972, 402, et la discussion de W. Atallah, *Adonis dans la littérature et l'art grecs*, Paris 1966, 250—251.

⁶³ Ammien XXII 9, 5: *per Nicaeam venit ad Gallograeciae [Ja Galatie] fines, unde dextrorsus itinere declinato, Pessinunta convertit, visurus vetusta Matris magnae delubra*; de là, l'empereur continua sur Ancyre (*id.* XXII 9, 8). Il est inexact de dire avec J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, Paris 1930, 275, que "de Nicée, il gagna Ancyre (Angora) en Galatie, et de là, par un détour sur la droite, la ville sainte de Pessinonte", car Ancyre n'était pas *ad Gallograeciae fines*, et la route supposée par Bidez constituerait, non pas un détour (cf. *Lib. Or.* 18. 161: ἐκτροπέμενον δὲ τῆς εὐθείας ὁδοῦ κατὰ θῆαν ἱερῶν), mais un aller-retour par le même chemin. Mieux R. Browning, *The Emperor Julian*, Londres 1975, 144: "Before reaching Ankyra Julian made a detour to the south."

⁶⁴ Ammien, *loc. cit.*: Julien *Ep.* 81 Bidez (sur les vertus de la prêtresse Kallixeina, lettre sans doute rédigée pendant son séjour dans la ville); *Lib. Or.* 12. 17: ὅς γε καὶ τῆς εὐθείας ὁδοῦ τοσοῦτον ἐκδραμῶν εἰς Φρυγίαν ἐλθῶν τὴν τεκοῦσαν ἡμῖν τοῦ θεοῦ πολλοῖς καὶ μεγάλοις τιμῆσας ἐπανήλθεσ, cf. *Or.* 17. 17.

⁶⁵ Ainsi Mordtmann, *loc. cit.*, qui voulait même que l'empereur ait visité les monuments rupestres des anciens rois phrygiens près de cette ville.

⁶⁶ *MAMA VII 9; Fl. Cl. Iuliano victor(i) ac triumphatori [p]erpet(uo) Aug. Μί(λιά)θ'*, regravé sur un texte antérieur qui se terminait: [*. . . nobilissim(is) C(aesaribus) tribus) mi(lia) VIII*]. Même loin de la route suivie par Julien en personne, c'était une façon de l'honorer en faisant graver son nom sur un document public le long de l'une des grandes routes qui traversaient l'Asie Mineure.

⁶⁷ Drew-Bear a relevé dans ce village une acclamation et une inscription chrétienne: voir *Sodalitas: Scritti in onore di Antonio Guarino*, Naples 1984, 440 n. 3; la publication des textes donnés ici est annoncée à la n. 4 de cet article, qui fait connaître une épigramme de basse époque de Karağağaç.

⁶⁸ Des photographies seront données dans le cadre d'une étude sur la ville de Dokimeion, qui comportera aussi des inscriptions municipales de caractère honorifique et des textes d'époque chrétienne.

inscription lors du creusement des fondations de cet édifice, se trouvaient deux blocs jointifs de marbre blanc gisant à une certaine distance l'un de l'autre (la cassure n'est pas récente), avec anathyrose sur les quatre faces et mortaise sur la face supérieure à droite (les blocs sont brisés en haut sauf à l'extrémité droite), H. 1, 17; l. (bloc de gauche) 1, 29, (bloc de droite) 0, 97; ép. 0, 37; h. l. 0, 055. Tafel 2, Nr. 6, Tafel 3, Nr. 7.

I		S
2	[] SATVR	AE ETSATVRNINO
3	[] EXOCHE MATE	ET SATVRNINV[S]
4	SER / PATER / D[] []	[]
	H M H	N S

Des espaces séparent les mots; à la l. 4 ces espaces sont occupés par de petits traits obliques. La taille des lettres et du monument indique la richesse que possédait cette famille (cf. *infra* n. 92). Pour le style de la gravure, qui se rapproche de celle de certaines écritures manuscrites, cf. J. S. et A. E. Gordon, *Contributions to the Palaeography of Latin Inscriptions*, Berkeley, Los Angeles 1957, Pl. 10—11 (de 17 av. J.-C.: voir p. x) et Pl. 12—13 (de 26 ap. J.-C.: voir p. xi), cf. pp. 84—89 sur le “frechand lettering”. L'absence de traces de parties basses de lettres avant S dans la l. 1 indique l'utilisation ici de lettres espacées qui constituaient une abréviation (comme à la l. 5) plutôt que de la forme [*Dis Manibu*]*s* écrite en toutes lettres.

Ce texte se caractérise au premier abord par l'importance des martelages, qui en ont oblitéré une grande partie aux lignes centrales. Il s'agit donc d'essayer de reconstituer les portions perdues soit dans ces martelages, soit à cause des cassures dont a souffert la pierre.

On partira de la dernière ligne, la seule à être complètement conservée, qui porte la clause juridique destinée à protéger le caractère familial d'un tombeau: *hoc monumentum heredem non sequitur*. Puisque notre texte est donc une épitaphe, la première ligne pouvait normalement comporter l'invocation aux dieux mânes, sous la forme abrégée [*D(is) M(anibus)*] *S(acrum)*⁶⁹, plutôt que [*Dis Manibu*]*s*, pour des raisons matérielles (voir l'apparat *supra*)⁷⁰. Les deux blocs étant jointifs, très peu de lettres ont disparu dans la cassure centrale; il convient donc de restituer à la l. 2 *Satur[nin]ae* et à la l. 3 *mate[r]*. Nous avons ainsi les noms de la mère, Exoche, et du père, Saturninus, au nominatif, précédés de deux *cognomina* au datif qui doivent être ceux de leurs enfants, frère et soeur. Dans le martelage au début de la l. 2 devait se trouver le gentilice qui leur était nécessairement commun: il était donc au datif pluriel. De même, le martelage au début de la l. 3 devait comporter le gentilice d'Exoche, et dans le martelage à la fin de cette ligne se trouvait le nom du propriétaire de l'esclave, *ser(vus)*, Saturninus. Puisque le père était esclave, les enfants devaient donc porter le gentilice de leur mère.

Or l'emploi exclusif du latin dans ce texte nous oriente vers un domestique du prince, alors qu'une inscription bilingue aurait pu émaner d'Italiens établis dans cette ville⁷¹, car à l'encontre

⁶⁹ Pour une attestation de la même formule à Eumeneia, dans une inscription bilingue: [*D/eis Manibu[s] Sacrum*, Θεοῖς Ἡρώσι ἱερῶν], voir Drew-Bear, *Nouvelles inscriptions de Phrygie*, Zutphen 1978, 17—18 no. 9, tournure qui se rencontre aussi sur une inscription de Smyrne, où G. Petzl l'a crue sans attestation en Orient: voir Drew-Bear dans *Sodalitas* (*supra* n. 67) 453 n. 91.

⁷⁰ Cf. F. de Visscher, *Le droit des tombeaux romains*, Milan 1963, 100—102, et pour une autre épitaphe latine de la Phrygie où se trouve cette formule voir Drew-Bear, *Nouvelles inscriptions de Phrygie*, 18—19 no. 10, l'épitaphe de la mère d'un *cornicularius* à Eumeneia.

⁷¹ Tel est le cas de l'épitaphe bilingue *CIL* III Suppl. 2, 14192², copiée par G. Weber à Afyon “in der Vormauer einer Moschee”, *Ath. Mitt.*, 23 (1898) 497: *Pactumeiae Salviae* | *C. Sallustius Serapa uxori suae* | Πακτουμηῆται Σαλοῦναι | Γάιος Σαλλούστιος Σαραπαῆς ἰδία γυναικί; ce texte a été attribué par Hatzfeld, *op. cit.* p. 170, à Dokimeion, mais il aurait pu

de l'épithaphe latine d'Eumeneia citée *supra* n. 70, rien ne rapproche ici d'un milieu militaire. C'est à la même conclusion que conduit l'examen des liens familiaux révélés par ce texte. En effet, c'est au sein de la *familia* impériale ou dans des unions contractées par des membres de celle-ci avec des personnes extérieures, que peut apparaître cette onomastique particulière qui révèle que les enfants suivent la condition de la mère. Le phénomène est bien illustré par une inscription bilingue de Synnada⁷² (où se trouvait l'administration des carrières de Dokimeion) qui résulte d'un mariage entre Hyacinthus, esclave de Néron⁷³, et une ingénue, Arruntia L. f. Attice. Notons que celle-ci porte un gentilice assez répandu en Asie Mineure⁷⁴, qui est attesté notamment à Téménouthyrai⁷⁵, à Sardes⁷⁶, et plusieurs fois à Synnada⁷⁷, mais aussi à Eumeneia⁷⁸, comme à

provenir également de Prymnessos, comme le pensaient les éditeurs de *IGR IV 677*: cf. Drew-Bear et Eck, *Chiron* 6 (1976) 290 pour un cas analogue.

⁷² *MAMA IV 53*: *Arruntiae L. f. Attice | conf[uber]nali et Q. A[rrun]t[i]o | Iust[o] fili[o] carissim[o] | Hya[cinthus] Neronis | | Caes. | Aug. tabularius | p[ro]su[it] d(e) s(uo) | Ἀρρουντί[αι] Λουκίου Ἀττικῆ[ι] | γυναι[κ]ι ἰδία[ι] (?) καὶ Κοῖντῶ | Ἀρρουν[τί]ω[ι] Ἰούστ[ω]ι ὄν[τ]ι τει[μ]ιω[τάτω]ι Ἰάκινθ[ος] Νέρωνος | Καίσαρος Σεβαστοῦ τα[β]λάριος | [ἐκ τῶν ἰδίων ἐποίησεν].*

⁷³ Il faut en effet comprendre que Hyacinthus était esclave impérial, comme l'ont vu les éditeurs précédents et G. Boulvert, *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain*, Paris 1974, 302 n. 213 et 305 n. 225, et non qu'il était affranchi, comme le suppose W. M. Ramsay, *The Social Basis of Roman Power in Asia Minor*, Aberdeen 1941 (réimpr. Amsterdam 1967), 158: "Hyacinthus must have been manumitted before he was tabularius". En effet, l'emploi du terme *contubernalis* convient parfaitement à l'union d'une personne libre et d'un(e) esclave, cf. Boulvert, *op. cit.* 302 et nn. 211—215. Pour le statut des *tabularii* attestés à Synnada et ailleurs voir Drew-Bear, *Nouvelles inscriptions de Phrygie* 10—12, notamment n. 40 (contre certaines affirmations dans la RE s. v. *tabularius*). D'autre part, on rejettera l'identification proposée par Ramsay, *BCH 7* (1883) 305—306, de cet Hyacinthus de Synnada avec l'esclave impérial homonyme connu par des marques de carrière à Rome: Dubois, *op. cit. (infra n. 122)* nos. 500—502 et 504, *ex rat(ione) Rest(ituti) et Hya(cinthis) Caes(aris) n(ostri) ser(vorum)*; car notre Hyacinthus était esclave de Néron, tandis que les inscriptions à Rome ont été gravées en 108 ap. J.-C. (date consulaire), sur des pierres qui ne proviennent pas d'ailleurs de la Phrygie (cf. Dubois, 145—146). Enfin un *tabularius* comme Hyacinthus à Synnada ne pouvait pas être chef d'une *ratio*.

⁷⁴ La liste dressée par A. Balland, *Fouilles de Xanthos VII*, Paris 1981, 165—167, présente diverses insuffisances (voir ci-dessous). Notons déjà qu'il convient de rester prudent devant l'argument de Balland 160 à propos d'Arruntius Cornutus Aquila, *legatus Augusti* de Galatie en 6 av. J.-C. (sur ce personnage cf. R. K. Sherk, *ANRW II 7. 2.* [1980] 965—966): d'après Balland, "son prénom devait être Marcus, à en juger par la nomenclature de son fils M. Arrun[tius] Cornuti filius, honoré comme *patronus coloniae* sur une inscription mutilée d'Antioche de Pisidie" (*CIL III 6834*) — mais en réalité, rien ne permet de croire que tous les fils d'un Romain de cette époque portaient un seul et même *praenomen*, celui du père (c'est précisément le contraire qui est vrai), ni même que le fils aîné devait nécessairement porter le prénom du père (plutôt que celui du grand-père); voir en dernier lieu H. Solin, *Tituli 4* (1982) 413—415.

⁷⁵ Il importe de conserver l'orthographe correcte, au lieu d'écrire "Temenotyrai" avec Balland, car on a parfois expliqué la deuxième partie du toponyme — cf. le nom de la ville voisine, Grimenothyrai — comme signifiant "forteresse" en langue lydienne: voir la bibliographie chez Drew-Bear, *The City of Temenothyrai in Phrygia* dans *Chiron 9* (1979) 275—302, article que Balland n'a pas connu, mais qui aurait enseigné non seulement le prénom du primpipile G. Aruntius Nicomachus (que Balland connaît d'après "*IGR IV 1207*", faux renvoi pour 617), mais aussi que ce personnage vivait sous Philippe l'Arabe, qu'il était citoyen de la ville de Téménouthyrai, et que cette ville se trouvait non seulement "dans le pays des Moccadeni" mais précisément sur le site d'Uşak au bord du haut plateau phrygien. De même, l'article cité aurait pu faire savoir que l'asiarque Gaius Aruntius Maternus, connu par une (et pas deux, comme le dit Balland: voir *infra*) inscription de la ville de Sardes, a offert à Téménouthyrai deux émissions monétaires sous le règne de Commode, ce qui permet donc de dater ce personnage lui aussi.

⁷⁶ A sa p. 165 Balland introduit de la confusion en indiquant d'une part que "à Sardes on rencontre dans l'inscription LBW 624 (*IGR IV 1518*) un Aruntius Maternus dont le père portait le même nom [mais dans ces deux éditions n'apparaît aucun Maternus, car il n'y est question que du nom Aruntius Mareinus avec diverses restitutions] et qui descendait d'un autre Aruntius Maternus asiarque;" et, d'autre part, que "un autre texte de Sardes [renvoit cette fois à: "*Sardis VII. 1, 82, n° 77*"] mentionne un Aruntius ...inus Aquillinus Italicianus ... qui est dit petit-fils d'Aruntius Maternus l'asiarque et fils

Phazémon dans le Pont⁷⁹ et ailleurs⁸⁰. Mais on écartera résolument toutes les hypothèses mises en avant par A. Balland, d'après l'une desquelles le soldat de Phazémon était "l'un de ces pèlerins enrôlés par Antoine entre 35 et 32, qui empruntèrent le prénom et le gentilice de tel ou tel de ses

d'un Aruntius Antoninus, Ἰππικός" — mais il s'agit en réalité d'une seule et même inscription (copiée seulement par P. Le Bas) que Balland cite d'après des éditions différentes, dont la dernière (*J. Sardis loc. cit.*) contredit d'ailleurs la généalogie dont il fait état:

copie de Le Bas:

ΟΨΑΝ . . . ΔΙΗΜΟΣ
 5 ΕΤΙΜΗ
 ΟΨΝΤΙ . . . ΕΙΝΟΝ
 ΝΨΛΛΕ . . . ΝΣΤΑΛ
 ΝΟΝΕ . . . ΝΝΑΡΟΨΝ
 ΨΜΑΤΕ . . . ΨΑΣΑΙ
 10 ΟΨΨΙΟΥΨ . . . ΙΟΥΨΜΑ
 ΕΙΝΟΚΙ . . ΥΠΟΛ
 Ο.ΣΥ . . . ΚΩΝΣΨ
 ΙΗ . . ΡΩΤΩΝΑ.

J. Sardis:

[ή β]ου(λη) [καί δ] δῆμος
 5 ἐτίμη[σαν *praenomen*]
 [Ἀρ]σούντι[ον . .]εινον
 [Ἄ](κ)υλλε[ίνο]ν (Εἰ)ταλ[ικι-]
 [α]νόν, [Ἐ]ργου[σ]ιν Ἀρου[σι-]
 [ου] Ματέ[ρ]νου ἀσ(ι)άρ-
 10 [χ]ου, υἱὸ(ν) [Ἄ]ρου[σι]του <μ> Ἀ[ντω-]
 [ν]εῖνο(υ) ἰππικοῦ, πολ-
 [λ]ῶ[ν] συ[ν]κλητι[κῶν] συ[ν]-
 [γε]γῆ, κτλ.

En effet, le "Antoninus Ἰππικός" cité par Balland ne peut pas coexister avec son "Aruntius Maternus dont le père portait le même nom". Nous pensons que Balland a eu tort d'accepter cette 'correction' imprudente opérée à la l. 10 par les éditeurs d'*J. Sardis*, qui la défendent ainsi: "a stop-mark between the names is assumed to have been mistaken [par Le Bas] for M"! Or ce sont les éditeurs d'*J. Sardis* qui ont, les premiers, introduit à la l. 9 la restitution Ματέ[ρ]νου, sans commentaire, au lieu de Μα(ρ)ε[ί]νο[υ] restitué par W. H. Waddington; ce changement se justifie parce qu'on connaît à Téménouthyrai l'asiarque Γ(άϊος) Ἀρόν(τιος) Ματέρνος qui a payé à la ville deux émissions monétaires (*supra*, n. 75). Mais il faudrait aussi restituer le nom *Maternus* à la l. 6, comme aux ll. 10—11, au lieu de Μα[ρ]εῖνο(υ) de Waddington et de (μ) Ἀ[ντω]νεῖνο(υ) de Buckler et Robinson (notons qu'à la fin de la l. 9 Le Bas a certainement copié *iota* là où la pierre portait *rho*). On a ainsi *Maternus* à chacune des générations. D'autre part, aux ll. 7—8 où Le Bas a copié: ΝΥΛΛΕ.....ΝΣΤΑΛ[Ι]ΝΟΝ (le second nom, interprété comme (Εἰ)ταλ[ικι]α[ν]όν par les éditeurs d'*J. Sardis*, a été reconnu justement comme Στ[αλ]κ[ικι]α[ν]όν par L. Robert, *Opera Minora Selecta*, Amsterdam 1969, 1607 — et pas "Stalancianus" comme l'écrit Balland, 165 n. 188), les éditeurs d'*J. Sardis*, suivis là encore par Balland, ont 'corrigé': [Ἄ](κ)υλλε[ί]νο[ν]. Mais cette interprétation comporte un double désavantage, car elle oblige de 'corriger' la copie en transformant Ν en Κ, et d'autre part le nom *Aquilinus* Ἀκυλεῖνος, diminutif d'*Aquila*, s'écrit normalement, en latin comme en grec, avec un seul *l*: voir I. Kajanto, *Latin Cognomina*, Helsinki 1965, 330. Ces deux problèmes seraient évités si l'on écrit: [Ἄ]νυλλε[ί]νο[ν], *Anullinus*, orthographe correcte (voir Kajanto, *op. cit.* 161 et 301). Ce type de dénomination apparaît dans l'aristocratie sénatoriale (p. ex. C. Calpurnius Piso Crassus Frugi Licinianus, C. Annius Anullinus Geminus Percennianus, L. Marius Maximus Perpetuus Aurelianus: cf. G. Barbieri dans *L'onomastique latine*, Paris 1977, 180—183) comme dans le milieu des notables provinciaux (L. Flavius Novatus Victor Iunianus: *CIL IX* 4855a; M. Ulpius Zenonis f. Trypho Megas Antonianus: *IGR IV* 882). On trouve encore plus fréquemment des dénominations comportant les tria nomina plus un second *cognomen* en —ianus dérivé d'un gentilice (voir l'index des *J. Eph.* VIII. 2 p. 106). — Mais comme pour compenser le dédoublement de cette inscription de Sardes, Balland en a oublié une autre, qui a pourtant été publiée dans ce même volume, *J. Sardis* no. 107, l'épithaphe d'un Μάρκος [e. g. Μάρκου υἱός] Ἀρόντιος, qu'on ajoutera donc à sa liste d'attestations de ce nom en Asie Mineure.

⁷⁹ *MAMA IV* 70 et VI 372. Mais nous ne pouvons suivre Balland quand il suppose que le *nomen* des Arruntii d'Asie, et en particulier de ceux à Synnada, "soit à rapporter à une concession de citoyenneté datant de l'époque où L. Arruntius L. f. Scribonianus semble avoir été questeur de la province (en 50 de notre ère)": car d'une part, il serait plus normal que ce soit l'intervention du proconsul, et non de son questeur, qui laisse sa trace dans l'onomastique; d'autre part apparaissent des difficultés chronologiques (puisque l'inscription de Hyacinthus date sans aucun doute possible de la période 54—68, étant donné que ce personnage était esclave de Néron), mais aussi des difficultés de fond, quant à la restitution de la questure d'Asie dans le cursus de Scribonianus (voir *infra* n. 82). Pour contourner le problème chronologique, il faudrait

lieutenants⁸¹, tandis que les Arruntii de Synnada — que Balland dissocie des autres Arruntii d'Asie — auraient dû leur gentilité à "une concession de citoyenneté datant de l'époque où L. Arruntius L. f. Scribonianus semble avoir été questeur de la province (en 50 de notre ère)"⁸². Rien de tout cela ne tient.

supposer qu'Arruntia L. f. Attice a reçu la citoyenneté romaine en même temps que son père; mais on s'étonnerait alors de l'usage du latin, non pour l'inscription de cette dernière qui fut gravée à l'initiative de son époux, mais pour une autre des inscriptions des Arruntii de Synnada, *MAMA* IV 70: L. Arruntius [A]nciamus aquam Augustam de suo civitati dedit. On pourra préférer supposer que l'enracinement des Arruntii dans la cité romaine est plus ancien que l'époque de Néron et envisager deux hypothèses: soit une descendance d'Arruntii italiens (ingénus ou affranchis) établis en Asie, soit une naturalisation (voir *infra* n. 82) ancienne, suivant l'une des hypothèses formulées par Balland, *op. cit.* 160 et 167, qui rapproche les deux célèbres L. Arruntii, l'un consul ordinaire en 22 av. J.-C. (*PIR*² A 1129), l'autre consul ordinaire en 6 ap. J.-C. (*PIR*² A 1130: cf. A. Licordari, *Tituli* 5 [1982] 23, sans apport nouveau); mais les liens avec l'Asie des deux L. Arruntii L. f. L. n. sont pour l'instant très difficiles à préciser (voir *infra* n. 82). Il nous semble néanmoins qu'il conviendrait d'éclairer par de très anciens liens entre les Arruntii et la région le patronage de leurs descendants sur les gens de Prynnessos et les *C. R. qui ibi negotiantur* (*CIL* III 7043; W. M. Ramsay, *The Social Basis of Roman Power in Asia Minor*, Aberdeen 1941, 154—157).

⁷⁸ Balland ne connaît aucun Arruntius dans cette cité; mais C. Aruntius [f.] Vel. Arabus [y] érigea l'épithaphe bilingue de son affranchi thrace Sita, dont le texte a été publié par Drew-Bear, *Nouvelles inscriptions de Phrygie*, Zutphen 1978, 17—18 no. 9 (AE 1978 no. 797). Cela n'est pas sans conséquence, puisque s'il l'avait connu, ce document aurait pu faire hésiter Balland avant d'émettre son hypothèse liant les Arruntii de Phrygie à une concession de citoyenneté faite par le questeur supposé de 50 ap. J.-C.: car l'inscription d'Eumeneia fut datée par son éditeur "vers le début du premier siècle ap. J.-C."

⁷⁹ En Dalmatie est mort L. Arruntius domo Pasimoae (Phazémon) anno LV [vel. leg.] VII, Bull. arch. dalmate 37 (1914 [pas 1916, comme l'indique Balland 160 n. 140: le volume est paru en cette année, mais il est daté de 1914]) 66 no. 4657 A.

⁸⁰ Aux attestations du nom en Asie Mineure rassemblées par Balland on ajoutera encore, en plus de celles citées dans les notes précédentes, Ἀλλόλιος Ἀρούντιος à Ephèse: Balland ne connaît aucun citoyen de cette ville qui portait le nom, mais ce personnage figure dans la liste des contributeurs à la construction d'un bâtiment de douane dans le port, voir J. Keil, *Jahreshefte* 26 (1930) Beibl., 50 n. 30; *J. Eph.* Ia (1979) 126 no. 20 B l. 23. On ajoutera maintenant aussi un Ἀρούντιος, connu par une dédicace à Zeus Bennisos dans la plaine du Haut Tembris, qui appartenait au village des Ataxasiténoi: Drew-Bear et C. Naour, ANRW II 18. 2, Berlin, New York (à l'impression), no. 13.

⁸¹ Ici Balland 160 ressuscite l'hypothèse élaborée par O. Cuntz, *Legionare des Antonius und Augustus aus dem Orient*, IOAI 25 (1929) 70—81, pour qui les légionnaires de la VII^e légion dont les épithapes furent retrouvées en Dalmatie étaient issus de levées pérégrines pour les légions d'Antoine: ils auraient pris, lors de l'enrôlement, le gentilité des officiers recruteurs du triumvir. Mais cette hypothèse a été recusée tout de suite par R. Syme, *Some Notes on the Legions under Augustus*, JRS 25 (1933) 30—31 et 33 et surtout Klio 27 (1934) 145—146, puis refutée de façon très argumentée par G. Forni, *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano*, Milan, Rome 1953, 62—63. Elle n'est plus retenue actuellement: cf. G. Alföldy, *Notes sur la relation entre le droit de cité et la nomenclature dans l'Empire romain*, Latomus 25 (1966) 40—41 et id., *Bevölkerung und Gesellschaft der römischen Provinz Dalmatien*, Budapest 1965, 135—136 et 146 n., ainsi que J. J. Wilkes, *Dalmatia*, Londres 1969, 94—95 et 106—107; la VII^e légion n'est arrivée que fort tard en Dalmatie (on pense en général à une date vers 6—8 ap. J.-C.), et les soldats issus d'Orient dont il est question ont été enrôlés dans cette unité, comme en d'autres, bien après l'époque triumvirale. On ne peut donc sur ces bases faire de L. Arruntius (consul en 22 av. J.-C.) un partisan d'Antoine lors du triumvirat, ni faire remonter le droit de cité des Arruntii d'Asie à la période triumvirale.

⁸² Ainsi Balland 166: mais cette déduction de Mommsen (chez W. M. Ramsay, *Ath. Mitt.* 7 [1882] 127sqq.; l'inscription a été reprise et commentée différemment par Mommsen dans *CIL* III 7043, et reproduite aussi dans *IGR* IV 675), approuvée par Ramsay (*Social Basis loc. cit.*, avec un commentaire qui revient pour l'essentiel à Mommsen), ne s'impose nullement (elle n'est plus suivie par Groag, *PIR*² A 1147). Il nous semble inutile de considérer, avec Balland, comme un questeur d'Asie le jeune sénateur appartenant à la famille des L. Arruntii qui est honoré par ce texte. En effet, l'hommage des habitants de Prynnessos et des citoyens romains qui y sont en affaires peut s'adresser bien plus à un patron, qu'il ait été questeur ou non, lié d'ancienne date par sa famille à cette cité et à ce groupement. D'autre part, il n'est pas sûr qu'il faille dater cette inscription de 50 ap. J.-C., en faisant du jeune sénateur le fils du consul ordinaire de 32 ap.

Quant au texte de Dokimeion, nombreux sont les parallèles que l'on peut invoquer⁸³.

On conclura donc qu'il faut restituer dans le martelage final de la l. 3 les quatre lettres de *Caes(aris)*⁸⁴, et dans le martelage au début du texte, comme dans celui de la première partie de la l. 3, un gentilice impérial (plutôt *Flavius*). Les enfants ont reçu le nom individuel du père, et comme leur mère ils portent le gentilice impérial qui était le sien: ils suivent en effet sa condition⁸⁵.

On ne s'étonnera pas non plus que Saturninus le père naturel, bien qu'esclave, se qualifie de *pater*: il arrive fréquemment que les unions de personnes appartenant à la *familia* impériale, même en dehors des cas particuliers évoqués ci-dessus, soient définies par le même vocabulaire qu'emploient les ingénus ou les affranchis, celui du mariage légitime. Quant à la mère, Exoche, elle porte un nom grec qui est bien attesté à Rome comme nom d'esclave ou dans les milieux d'affranchis⁸⁶, et dont une attestation est apparue récemment dans le territoire de la ville de Maionia, dans la vallée du Moyen Hermos⁸⁷. Bien qu'elle ne porte pas dans son nom la désignation *Aug. lib.*⁸⁸, notre Exoche était sans doute elle-même une affranchie (ou une descendante d'affranchi) de la *familia* impériale.

Après l'indication de la parenté de Saturninus avec les défunts auxquels était destiné le tombeau, vient une autre précision, martelée celle-ci, qui commence par *d*. Il serait normal d'y chercher la mention de la fonction qu'avait cet esclave impérial; et puisqu'il n'y a de place que pour trois lettres dans le martelage avant la marque d'abréviation, nous restituons donc: *disp(ensator)*. Cette fonction pourrait expliquer pourquoi Saturninus était encore esclave alors

J.-C.: on peut, avec autant de vraisemblance, l'assimiler à ce dernier, cf. J. Scheid, *Les frères arvales: Recrutement et origine sociale sous les empereurs Julio-Claudiens*, Paris 1975, 177—187 (on retiendra son observation à la p. 178: "toutes ces études sont fort contradictoires et ténébreses"). L'édifice bâti par Balland nous semble donc très fragile. C'est souvent encore du nom d'un gouverneur (en Asie un proconsul) que les nouveaux citoyens tiraient leurs gentilices; mais cela suffit-il pour supposer que l'un des L. Arruntii L. f. L. n. fut proconsul d'Asie? Attendons un témoignage sûr.

⁸³ Voir Boulvert, *op. cit.* 303—306. Cf. *MAMA* IV 293 pour [Δ]όκιμος Δομητι[α]ς Σεβαστιῆς δοῦ[λ]ος au temple d'Apollon Larbénos près du Méandre.

⁸⁴ Sur la dénomination voir Boulvert, *op. cit.* 35—38.

⁸⁵ Cf. Boulvert, *op. cit.* 315 et 319—321. C'est ainsi que s'expliquent, par exemple, la mention d'un *pater* esclave qui honore son *filius* décédé (*ILS* 1515), celle de *parentes* esclaves qui honorent leur *filius* (*ILS* 1516), celle d'un *filius* esclave impérial (*ILS* 1525), celle d'un *pater* et d'une *mater*, esclaves l'un et l'autre, qui honorent leur fils, esclave lui aussi (*ILS* 1537).

⁸⁶ H. Solin, *Die griechischen Personennamen in Rom: Ein Namenbuch*, Berlin, New York 1982, III 1213, relève 18 attestations du nom féminin Exoche, dont près de la moitié se rapportent certainement à des esclaves ou des affranchis. Ces attestations sont classées dans la Section XIX parmi les "Noms dérivés de désignations abstraites": pour Solin, l'origine de cet anthroponyme serait donc le nom commun ἐξοχή, "proéminence"; mais on découvre avec surprise que les cinq attestations à Rome du nom masculin Exochus sont classées, elles, cinq cents pages plus haut, dans le Tome II Section VII 723 parmi les "Noms relevant de l'être spirituel", Classe 2: "Qualités morales et sociales", Sous-Classe: "Bon en général" — c'est-à-dire que pour Solin, l'origine de cet anthroponyme masculin est donc l'adjectif ἐξοχος "proéminent". Mais quel est l'intérêt de séparer ainsi, dans deux rubriques et tomes différents, masculin Exochus et féminin Exoche, purement sur la base d'une distinction grammaticale quasiment artificielle? En réalité, autant l'anthroponyme féminin que le masculin sont dérivés de l'adjectif. Ce n'est malheureusement qu'un exemple de plus des aberrations qui résultent d'un système de classement beaucoup trop complexe, qui souffre à tant d'endroits de telles distinctions excessivement subtiles: voir la discussion des méthodes utilisées dans ce livre par Drew-Bear, *Die Sprache* 31 (1985) 57—67.

⁸⁷ C. Naour, *ZPE* 44 (1981) 40 no. 20 (*SEG* 31 [1981] no. 991). Aux attestations de ce nom citées là, en Pisidie et à Apollonia du Pont, on peut ajouter, près de l'Asie Mineure, le rétiaire [Ἐ]ξοχος à Mitylène: E. Pfuhl et H. Möbius, *Die ostgriechischen Grabreliefs*, Mainz 1979, II no. 1245, avec la bibliographie.

⁸⁸ D'après P. R. C. Weaver, *Familia Caesaris*, Cambridge 1972, 112. "only 13% of wives of *Caesaris servi* give a status indication of any kind."

que sa femme était libre⁸⁹, puisque les *dispensatores* étaient souvent affranchis plus tardivement que d'autres catégories d'esclaves du prince⁹⁰. En tant que *dispensator*⁹¹, Saturninus était sans doute responsable des fonds de la *ratio marmorum* des carrières de marbre près de Dokimeion⁹², dont nous allons examiner le fonctionnement ci-dessous⁹³.

Ces raisonnements permettent donc de constituer ainsi le texte de notre inscription:

1	[D M] S
2	[[Flavius] Satur[nin]ae et Saturnino
3	[[Flavia] Exoche mate[r] et Saturninu[s Caes.]]
4	ser. pater d[isp.] [[]]
5	H M H N S

La clause finale protège le caractère familial du tombeau. Pourtant celui-ci a reçu, sur le *titulus*, une atteinte qui semble s'être concentrée sur tous les éléments rappelant le prince, soit par son gentilice familial, soit par le *nomen Caesaris*⁹⁴. En effet, il était en principe interdit de toucher à l'inscription sous peine d'amende⁹⁵, sauf aux titulaires du *ius sepulchri*. D'ailleurs, peut-on inférer du martelage que c'étaient les personnages cités qui étaient visés? Certainement pas, car

⁸⁹ Pour deux autres *dispensatores* esclaves mariés à des Flaviae, voir *CIL* III 12143 et *ILS* 1539, les deux en Asie Mineure (cf. Weaver, *op. cit.* 116 sqq.).

⁹⁰ Voir Weaver, *op. cit.*, 104, 225—226.

⁹¹ Sur les diverses fonctions et l'importance des *dispensatores* voir Boulvert, *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain*, Naples 1970, 429 sqq.; id., *Domestique et fonctionnaire* 149—150; Weaver, *op. cit.* 250 sqq. Nous apprenons ainsi à connaître un autre fonctionnaire de l'administration des grandes carrières, dont le centre administratif se trouvait non à Dokimeion mais dans la ville voisine de Synnada (pour deux autres membres de cette administration dans la dernière ville, un *tabularius* et un *adiutor tabulariorum*, voir Drew-Bear, *Nouvelles inscriptions de Phrygie*, 10—12 nos. 4 et 5).

⁹² Cf. e. g. *ILS* 1595 pour une fonction analogue: *dispe(n)sator aurariorum Delmatarum*. Sur la richesse des *dispensatores* (dont témoigne aussi la taille de ce monument) voir Friedländer, *Sittengeschichte*¹⁰, I 70.

⁹³ Cf. *CIL* III 7002, l'épithaphe de Dionysius Aug. disp. érigée par son ami Aelius Trophimus dans la vallée du Haut Tembris: ce personnage devait exercer des fonctions analogues à celles de Saturninus, dans les carrières impériales de marbre près de Soa, sur lesquelles voir *infra* n. 97.

⁹⁴ Dans ce contexte, on pourrait songer à restituer dans la lacune de la l. 4 un *agnomen* impérial, Domitillianus, qui serait à rapprocher soit de Flavia Domitilla, fille de Vespasien, divinisée sous Domitien (*PIR*² F 417), soit de l'homonyme (*PIR*² F 418) épouse de Flavius Clemens et nièce de Domitien, reléguée dans une île — hypothèses qui impliqueraient (comme nous le savons par ailleurs: voir *supra*) que les carrières de Dokimeion étaient exploitées à cette époque au profit d'un membre de la famille impériale, puisque c'était sa domesticité qui était présente. Sur cette position de l'*agnomen* dans la nomenclature des esclaves impériaux, bien attestée par ailleurs (cf. par exemple *ILS* 7733^a ou 1654: *Eutyclus ... Imp. Domitiani Caesaris Augusti Germanici servus dispensator Montanianus*), voir la discussion détaillée de H. Chantraine, *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser*, Wiesbaden 1967, 356sqq.; cf. 374sqq. sur les motifs sociaux de l'utilisation de tels *agnomina* dans l'épigraphie funéraire: Chantraine ne connaît pas moins de 23 exemples de *dispensatores* qui portaient des *agnomina* (*op. cit.* 377), phénomène plus fréquent chez cette catégorie d'esclaves que chez toutes les autres, et remarque (379) que quand un *agnomen* dérive du nom d'une femme, l'ancienne maîtresse était, sauf exception, membre de la famille impériale. Cf. par exemple *ILS* 1655: *Cinnamus Ti. Claudi Caesaris Aug. Germanici disp. Drusillianus*, où aussi la position de l'*agnomen* soutiendrait notre restitution. D'autre part, nous connaissons un *dispensator* esclave de Claude, Rotundus Drusillianus (Plin. *N. H.* 33, 145), qui avait appartenu à la sœur de Caligula mais arriva à un poste important de l'administration impériale en Espagne après la mort de son ancienne maîtresse: ainsi Saturninus appartenait-il à Domitien lors de l'exercice de ses fonctions dans les carrières. Cf. Chantraine, *Studien zur antiken Sozialgeschichte*, Cologne 1980, 398—399. Le martelage de ce nom impérial Domitillianus dans notre inscription a pu entraîner celui de la fin du mot *disp.*

⁹⁵ Cela est spécifié par exemple dans *I. Eph.* VI no. 2318; *ILS* 8221/2; *CIL* VI 29938, etc.; cf. De Visscher, *op. cit.* 114.

leurs noms individuels subsistent. Ce n'est donc pas leur mémoire qui est visée⁹⁶, mais plutôt celle du prince qui transparaissait à travers le gentilice d'Exoche, de Saturninus fils et de Saturnina, et à travers la qualité d'esclave impérial de Saturninus père. On pourra penser à Domitien.

Inscriptions des carrières de Dokimeion

Au cours de ses recherches systématiques à Dokimeion et sa région pour le Corpus des inscriptions grecques et latines de la Phrygie (cf. *supra* n. 68), Drew-Bear a relevé dans les grandes carrières de marbre à côté de cette ville une abondante série d'inscriptions gravées sur des blocs et colonnes par ordre de l'administration impériale dès que ceux-ci venaient d'être dégagés des parois qui portent encore les marques des outils employés (ici Tafel 3, Nr. 8, l'aspect de l'une de ces parois telle que l'ont laissée les carriers romains). Nous éditons ici trente de ces inscriptions. Ce nouveau matériel, rajouté aux documents précédemment connus⁹⁷, fait mieux comprendre la signification de certaines des abréviations qui caractérisent ces textes; celles-ci seront donc étudiées individuellement, après l'édition des inscriptions elles-mêmes.

6.

Transporté depuis les carrières jusqu'à la ville d'Afyon, maintenant dans le dépôt du marbrier Alimoğlu⁹⁸: fût de colonne en marbre blanc terminé par l'ébauche d'une moulure. H. 2,30 (la colonne est complète); diam. 0,65; lettres (sur le fût, dans le sens vertical) hautes de 0,07. Tafel 3, Nr. 9.

ΣΟΟ ΤΤΟΟ

XIII R

La date consulaire est fournie par la ligne supérieure: Sex. Pompeius Collega et Q. Peducaeus Priscinus étaient consuls en 93 ap. J.-C.⁹⁹. Sur la ligne inférieure, en sens inverse, se trouve une indication numérale suivie d'un R barré, sur le sens duquel nous reviendrons plus loin.

7.

Afyon, chez le marbrier Alimoğlu: fût de colonne en marbre blanc terminé par l'ébauche d'une moulure. H. 1,85; diam. 0,62 (aux deux extrémités, bien qu'une seule comporte l'ébauche d'une moulure en saillie); h. l. 0,06. Tafel 3, Nr. 10.

⁹⁶ Dans un tel cas, toute la dénomination aurait disparu. Sur l'importance des noms des défunts pour en garder le souvenir voir H. Häusle, *Das Denkmal als Garant des Nachruhms*, Munich 1980, 105—109.

⁹⁷ Il est intéressant de noter que des documents de type semblable ont été découverts dans les carrières de marbre de la vallée du Haut Tembris, vers la ville de Soa: voir Drew-Bear et Eck, *Chiron* 6 (1976) 312—318 nos. 16—25. La bibliographie antérieure est donnée *loc. cit.* et dans l'article cité *supra* n. 67; on y ajoutera maintenant J. C. Fant, *Seven Unedited Quarry Inscriptions from Docimium (İsçehisar, Turkey)*, *ZPE* 54 (1984) 171—182, sur lequel voir *infra* nos. 27, 34, 35.

⁹⁸ Dans ce dépôt, où les marbres, inscrits et anépigraphes, attendent d'être débités, les pierres sont entassées et empilées les unes sur les autres, de façon à rendre souvent très difficile la photographie ou même la copie complète. C'est un plaisir de remercier très sincèrement l'ancien Maire d'İsçehisar, M. Kayahan İzmirlioglu, de l'aide qu'il a accordée à Drew-Bear ici et pendant chacune de ses visites répétées à sa ville et aux carrières.

⁹⁹ Ce texte, auquel s'ajoutent les nos. 7 et 8 qui portent la même date, ainsi que le no. 24, suffit pour montrer que Fant a tort de déclarer, *op. cit.* 180, que "single-name consular dates ... are in practice confined to use with iterated consulships, probably for the sake of clarity" (nous ne comprenons pas très bien, d'ailleurs, le sens de la raison alléguée).

a) sur le fût, dans le sens vertical:

VI-R III
COLL COS

b) sur la moulure, dans le sens horizontal:

VFR VERG
COS

Deux dates consulaires apparaissent: d'abord celle de 93 ap. J.-C. (consulat de Sex. Pompeius Collega et de Q. Peducaeus Priscinus), puis une autre, attribuée par les éditeurs précédents à 97 ap. J.-C. (consulat de Nerva pour la 3^e fois et de L. Verginius Rufus pour la 3^e fois), ou à 69 ap. J.-C. (étant consuls suffectis L. Verginius Rufus pour la 2^e fois et L. Pompeius Vopiscus), ou à 63 ap. J.-C. (consulat de C. Memmius Regulus et de L. Verginius Rufus). Mais nous proposerons pour notre part la date de 115 ap. J.-C. (voir *infra*). La première des deux dates consulaires attestées sur cette pierre est précédée du *R* barré, tandis que la seconde est associée aux lettres *VFR* comme il arrive régulièrement.

8.

Afyon, chez le marbrier Alimoğlu: fût de colonne en marbre blanc terminé par l'ébauche d'une moulure à l'extrémité la plus éloignée de l'inscription. H. 3,00; diam. 0,62; lettres (sur le fût, dans le sens vertical) hautes de 0,06. Tafel 4, Nr. 11, 12.

SOO
VER VERG *COLL COS VIII-R* *WR*

Deux dates consulaires apparaissent: d'abord celle de 93 ap. J.-C. (consulat de Sex. Pompeius Collega et de Q. Peducaeus Priscinus), puis celle qui a été attribuée selon les éditeurs à 97, ou à 69, ou à 63 ap. J.-C. (mais nous préférons 115 ap. J.-C.: voir *infra*). Comme dans l'inscription précédente, la première est associée à un *R* barré, lui-même accompagné de chiffres (il en est sans doute de même pour notre no. 6, bien que l'indication de la date consulaire et celle du contrôle ne soient pas inscrites dans le même sens). La seconde date consulaire est associée à la marque *VER = VFR*, dont nous parlerons dans la suite. La marque *RM**A*, bien dissociée de cette dernière, doit être indépendante.

9.

İscehisar, dans le mur d'une maison en face de la mosquée Kavak: bloc de marbre blanc brisé à droite et peut-être à gauche. H. 0,55; l. 0,78; h. l. 0,06. Tafel 4, Nr. 13.

a) en haut à gauche:]O

b) dans le sens horizontal, au milieu et en bas:

[T]RA III COS HE C
XLVII-R

c) dans le sens vertical, en haut à droite:

VF[R ---]

On peut se demander s'il ne convient pas d'identifier cette inscription avec deux textes enregistrés (comme deux documents distincts) dans *CIL*, et peut-être incomplètement lus¹⁰⁰:

CIL III 7018

RAT II COS SEC
XIVIII P

CIL III 7019

IRAITI COS SEC
XLVII P

On peut sans difficulté retrouver à la ligne supérieure de l'inscription b) le même texte, car la barre horizontale surmontant l'indication chiffrée dépasse largement à gauche et peut ressembler à un *T*. A la seconde ligne de *CIL* III 7018, en transformant le premier *I* en *L* et en supposant une erreur de copie à la fin du chiffre, on retrouve aisément le texte que nous avons photographié. Par ailleurs notre texte ressemble étroitement à celui de *CIL* III 7019.

Notre bloc peut correspondre au débit d'un bloc plus important, recouvert de plusieurs inscriptions orientées dans diverses directions¹⁰¹. Les deux marques les mieux conservées correspondent d'une part à l'année 100 (troisième consulat de Trajan, associé à Sex. Julius Frontinus, consul pour la troisième fois). De cette marque font partie la lettre *R* barrée précédée d'une indication chiffrée (cf. nos. 6, 7, 8), ainsi que des lettres à la fin de la première ligne qui restent inexplicées (voir *infra* sur le no. 35). D'autre part, la marque *VFR* apparaît toujours conjointement avec l'une de deux dates, *VOP* ou *VERG*. Comme nous allons le voir (*infra* sur le no. 14), la première de ces dates correspond au consulat de P. Manilius Vopiscus Vicinillianus en 114 ap. J.-C.

Or on a attribué à la marque *VERG* les dates de 97, 69 ou 63 ap. J.-C., lors d'un des consulats de L. Verginius Rufus (cf. *supra* sur le no. 7). Pourtant ces hypothèses impliquent toutes que le gentilice servait ici à désigner l'identité du consul, alors que dans les autres datations consulaires, sans exception, était employé dans ce but le *cognomen*. Pour cette raison il vaut mieux attribuer la marque *VERG* à 115 ap. J.-C., année du consulat de C. Pedo Vergilianus (voir la discussion *infra* p. 00). Ainsi l'indication *VFR* apparaît en 114 et de nouveau en 115 ap. J.-C.

10.

Afyon, chez le marbrier Alimoğlu: fût de colonne en marbre blanc, brisé à une extrémité et terminé par l'ébauche d'une moulure à l'autre. H. 2,00; diam. (à l'extrémité moulurée) 0,52; lettres (sur le fût, dans le sens vertical) hautes de 0,05. Tafel 4, Nr. 14.

CAND II COSS XLII
RAA

La date correspond à l'année 105 (consulat de Ti. Iulius Candidus Marius Celsus pour la seconde fois, et de C. Antius A. Iulius Quadratus pour la seconde fois). Il faut relever l'apparition de la marque *RAA* (déjà apparue de façon indépendante dans le no. 8.) que nous commenterons plus bas.

¹⁰⁰ Le premier (*CIL* III 7018) avait été publié d'abord par Ramsay dans *MEFRA* 2 (1882) 300 no. 21, d'où *Eph. Epigr.* 5 (1884) no. 112, tandis que le deuxième (*CIL* III 7019) a été publié d'abord dans *Eph. Epigr.* 5 (1884) no. 1374, avec la remarque: "ad Eph. V n. 112. Ramsay postea misit exemplum exceptum, ut ait, non ex hoc marmore, sed ex simillimo sic." Si Ramsay dit vrai, on identifiera notre texte seulement avec *CIL* III 7019, en corrigeant *CIL* III 7018 qu'on peut mieux lire.

¹⁰¹ Il pouvait ressembler à *CIL* III 7016 ou 7017, par exemple.

11.

Afyon, chez le marbrier Alimoğlu: fût de colonne en marbre blanc, brisé à une extrémité et terminé par l'ébauche d'une moulure à l'autre. H. 3,00; diam. (à l'extrémité moulurée) 0,67; lettres (sur le fût, dans le sens vertical) hautes de 0,055. Tafel 4, Nr. 15.

CAND II COSS XL I --

La date correspond à l'année 105 (voir le texte précédent); mais on ne peut voir l'ensemble du document.

12.

Afyon, chez le marbrier Alimoğlu: fût de colonne en marbre blanc, guère dégrossi et terminé par l'ébauche d'une moulure. H. 1,70; diam. 0,59; lettres (sur le fût, dans le sens vertical) hautes de 0,12. Tafel 5, Nr. 16.

RM

La marque semble apposée ici de façon indépendante, comme sur d'autres blocs où elle n'est pas accompagnée d'indication de date qui lui soit propre¹⁰².

13.

Afyon, chez le marbrier Alimoğlu: fût de colonne en marbre blanc, terminé par l'ébauche d'une moulure. H. 3,00 (la colonne est complète); diam. (à l'extrémité non moulurée) 0,55, (au niveau de la moulure) 0,64; lettres (sur le fût, dans le sens vertical) hautes de 0,07. Tafel 5, Nr. 17.

PAL II COSS XLIX

La date correspond à l'année 109 (consulat de Q. Cornelius Palma Frontonianus pour la seconde fois et de P. Calvisius Tullius Ruso). Elle apparaît assez souvent¹⁰³. Le nom de ce consul apparaît aussi sur *CIL* III 7015 = 13653, mais il s'agit là peut-être du premier consulat de ce personnage, en 99, d'autant que la marque sur cette pierre comporte un *R* barré et non l'indication *RM*.

14.

İschehisar, dans les fondations de la mosquée Kavak, noyée dans le béton: bloc quadrangulaire de marbre blanc dont seulement la partie supérieure de la face inscrite est visible. L. 1,30; ép. 0,57; h. l. 0,055. Tafel 5, Nr. 18.

VFRVOP COS XXIII

Puisque les inscriptions des carrières ne se réfèrent pas en général aux consuls suffects, mais seulement aux consuls ordinaires (bien que notre no. 25 fournisse à présent la première attestation assurée de datation par les consuls suffects), il semble préférable d'identifier ce Vopiscus avec P. Manilius Vopiscus Vicinillianus, consul en 114 ap. J.-C. en compagnie de Q. Ninnius Hasta,

¹⁰² Cf. Fant, *op. cit.* no. 5, et ici no. 8.

¹⁰³ Ainsi dans *CIL* III 7006 (par erreur 7016 chez Fant, *op. cit.* 179) et peut-être 7042, les deux avec la marque *RM*, 7017, 7022 (cf. Fant, *loc. cit.*), 7023.

plutôt qu'avec L. Pompeius Vopiscus, consul suffect en 69 ap. J.-C. avec L. Verginius Rufus pour la deuxième fois, après la catastrophe d'Othon et de son frère¹⁰⁴.

15.

Îscheisar, dans une rue: bloc de marbre blanc, inscrit sur deux côtés. H. 0,44; l. 0,70; ép. 0,64; h. l. 0,055. Tafel 5, Nr. 19, 20.

a) sur une face:

VFR VOP COS
CIII

b) sur la face supérieure par rapport au texte précédent:

⊕ LXXIV
B III

La première inscription correspond à la date de 114 ap. J.-C. (consulat de Q. Ninnius Hasta et de P. Manilius Vopiscus Vicinillianus), qui est connue à plusieurs reprises¹⁰⁵. Les indications de *c(aesura)* et de *b(racchium)* seront insérées dans une série *infra*.

16.

Îscheisar, dans une rue: bloc de marbre blanc, brisé à droite. H. 0,62; l. 0,84, ép. 0,85; h. l. 0,055. Tafel 6, Nr. 21.

-R VOP COS C[--
V[--

La date correspond à l'année 114 (voir le texte précédent). Si ce bloc n'a pas été retaillé à gauche, il constitue une exception à la règle (voir *infra* p. 82) qu'avec la date du consulat de Vopiscus apparaît toujours la marque *VFR* ou une marque qui doit lui être assimilée, qu'il y ait erreur de lecture ou de gravure.

17.

Afyon, au musée: bloc de marbre gris-blanc dont la partie droite de la surface supérieure est en retrait de 2 cm. H. 0,67; l. 1,10; ép. 0,28–0,30; h. l. 0,10 (l. 1), 0,08 (ll. 2–3), 0,09 (l. 4). Tafel 6, Nr. 22.

a) dans le sens horizontal:

RA PA II COS
CAND II COS HEC XXC
VFR [VO]P COS CLXIV

¹⁰⁴ Cette dernière solution fut adoptée dans *CIL* III 7006–7008. Mais cf. Drew-Bear et Eck, *Chiron* 6 (1976) 315, contre l'hypothèse de datation par un consul suffect aux carrières de marbre dans la région de Soa, et Fant, *op. cit.* 180–181, en faveur (avec des hésitations) de la date 114 pour Vopiscus, déjà adoptée pourtant par Röder, *op. cit.* 284. En cette année, comme en 115 (voir *supra* sur le no. 9), on datait donc par le nom du consul *posterior*.

¹⁰⁵ *CIL* III 7006, 7007 etc. (cf. la note précédente). Ce texte suffit pour montrer que Fant a tort d'affirmer, *op. cit.* 181, que "VFR Verg(inio) or Vop(isco) always occurs together with at least one other consular date." Nous en connaissons d'autres, encore inédits.

b) dans le sens vertical, sur la partie en retrait à droite:

ÐXXXI

Trois dates consulaires apparaissent: d'abord (au centre) celle de 105 ap. J.-C. (consulat de Ti. Iulius Candidus Marius Celsus pour la seconde fois, et de C. Antius A. Julius Quadratus pour la seconde fois), puis (en haut) celle de 109 ap. J.-C. (consulat de Q. Cornelius Palma Frontonianus pour la seconde fois et de P. Calvisius Tullus Ruso), enfin (en bas) celle de 114 ap. J.-C. (consulat de Q. Ninnius Hasta et de P. Manilius Vopiscus Vicinillianus) précédée comme d'habitude par la marque *VFR*, dates qu'on a toutes déjà vues parmi les textes précédents, ainsi que la marque *RMA* (sur laquelle voir *infra*). Pour les lettres à la fin de la l. 2, cf. *supra* no. 9.

18.

Iscehisar, dans la terre près de la mosquée Kavak: bloc de marbre blanc avec saillie rectangulaire sur la face postérieure. H. visible 0,50; l. 1,13; ép. max. 0,64; lettres (gravées sur une surface non polie) hautes de 0,045. Tafel 6, Nr. 23.

PRISCI ET SEVE COS
LOCO XLVI[II]

L'inscription date de l'année 141 (consulat de T. Hoenius Severus et de M. Peducaeus Stloga Priscinus). C'est le second texte relatif à cette année après *MAMA* IV 6; tous deux présentent une inversion dans l'énumération des consuls.

19.

Dans les carrières près de Dokimeion¹⁰⁶: fût de colonne en marbre blanc, brisé récemment à une extrémité et terminé à l'autre par l'ébauche d'une moulure. H. 1,40; diam. (à l'extrémité moulurée) 0,56; lettres (sur la moulure, dans le sens horizontal) hautes de 0,05. Tafel 6, Nr. 24, Tafel 7, Nr. 25.

FLACCO ET HEROD COS
LOCO XI B IIII

Il s'agit des consuls de l'année 143, C. Bellicius Flaccus Torquatus et L. Vibullius Hipparchus Ti. Claudius Atticus Herodes. Le premier de ces personnages porte le cognomen Flaccus dans notre texte, alors que dans les autres documents datés de son année on retient surtout le cognomen Torquatus¹⁰⁷. C'est pourquoi le surnom Flaccus ne lui était attribuée qu'avec des réserves par A. Degrassi¹⁰⁸, mais point par E. Groag¹⁰⁹ ni G. Alföldy¹¹⁰. Pourtant le sénateur qui pouvait être

¹⁰⁶ D'après les ouvriers interrogés sur place, cette pierre, comme d'autres vues dans les carrières de Bacakale, aurait été mise de côté en vue de la constitution d'un musée en plein air près du nouveau lycée d'Iscehisar, dont il était question pendant un temps; elle ne serait donc plus dans son lieu d'origine, pas plus que d'autres pierres inscrites, transportées à l'intérieur des carrières au cours des opérations de nettoyage des anciens déblais.

¹⁰⁷ Toutefois, une inscription de Rome a récemment apporté le même formulaire qu'à Dokimeion (AE 1974 no. 207): *Flacco et Herode cos.*

¹⁰⁸ *Fasti consolari*, Rome 1952, 40.

¹⁰⁹ *PIR*² B 104.

¹¹⁰ *Konsulat und Senatorenstand unter den Antoninen*, Bonn 1977, 143.

son père, C. Bellicius Fla[ccus ?] Torquatus Tebanianus, consul ordinaire en 124 ap. J.-C., avait de bonnes chances de le porter¹¹¹. Notre inscription règle indubitablement la question et montre que le consul de 143, qui portait aussi le surnom de Flaccus, doit être le fils du consul de 124. Cette inscription nous fournit aussi une deuxième attestation d'un *bracchium*.

20.

İsçehisar, près de la mosquée Kavak: bloc grossièrement quadrangulaire de marbre blanc, dont les faces droite et supérieure ont été laissées brutes. H. 0,42; l. 0,66; ép. 0,58; h. l. 0,06. Tafel 7, Nr. 26.

CLARO II ET SEVER COS
 LOCO CCXXXI
 B TERT
 OFF PELA

Si l'on doit identifier ce document avec *CIL* III 7025 (d'après une copie de W. M. Ramsay)¹¹², nous en avons une meilleure lecture, puisque le premier élément de la date consulaire est lu en entier, et qu'à la ligne 2 le chiffre est complété. Ce document date de 146 ap. J.-C. (consulat de Sex. Erucius Clarus pour la seconde fois et de Cn. Claudius Severus Arabianus). On connaît un autre texte de la même année¹¹³. L'*officina Pelagi* est aussi connue en 145 ap. J.-C., mais elle réapparaît en 160¹¹⁴, et de nouveau en 161 (voir *infra* no. 32).

21.

Afyon, au musée: bloc quadrangulaire de marbre blanc avec des veines rouges. H. 0,65; l. 0,75; ép. 0,54; h. l. 0,04. Tafel 7, Nr. 27.

LARGO ET MESSALL COS
 LOCO XVI B SECVND
 OFF PAPIA

Ce texte est daté de l'année 147, consulat de C. Prastina Pacatus Messalinus et de L. Annius Largus. On notera l'inversion des noms des consuls, comme sur les documents de l'année 141 (*supra* no. 18) et de l'année 148 (*infra* nos. 22 et 23). Pour la même date on connaît l'*officina Asiat(ici)*¹¹⁵. Ici l'*officina Papia* (gén. du nom phrygien Papias) ou *Papia(ni)* apparaît pour la première fois.

On pourrait être tenté de placer à la même date une inscription copiée ainsi par W. M. Ramsay¹¹⁶:

EMES
 EXLIII
 REPR

¹¹¹ D'après *CIL* XII 169, qui porte: [C. B]ellicio Fla[cco] (voir le commentaire *ad loc.*).

¹¹² Publié d'abord dans Eph. Epigr. 5 (1884) no. 1381: [Cl]aro II et Sever cos | loco ccxxx | b tert | off Pela.

¹¹³ *CIL* III 7026 (voir *infra* p. 85).

¹¹⁴ *CIL* III 7024 et *MAMA* IV 7 respectivement.

¹¹⁵ *CIL* III 7027, où l'on peut corriger à la l. 2 REPR en BTER[T] (voir la note 135).

¹¹⁶ MEFRA 2 (1882) 297 no. 9, d'où Eph. Epigr. 5 (1884) no. 117 et *CIL* III 7028.

On retrouvera, à la ligne 1, la ligature ET suivie du début d'un nom de consul éponyme: le rapprochement avec les cognomina correspondant à 147 devient alors évident. A la ligne 2 se trouvait le chiffre du *locus*, et à la ligne 3 *REPR* ou peut-être l'indication du *bracchium*, *B TERT[T]*¹¹⁷.

22.

Dans les carrières près de Dokimeion: bloc de marbre blanc brisé récemment en bas à droite, dont la partie supérieure de la face inscrite porte deux bandes en retrait l'une par rapport à l'autre; les faces supérieure et inférieure sont lisses, tandis que celle de droite est sommairement dégrossie. H. 1,55; l. 1,10; ép. max. 0,47; h. l. 0,05. Tafel 7, Nr. 28.

TORQVA ET IV[LI]AN [COS]
 LOCO XCIII [B - -]
 CAESVR AEL A[NTONINI]

Le texte date de l'année 148, sous le consulat de L. Octavius Cornelius P. Salvius Iulianus Aemilianus et de C. Bellicius Calpurnius Torquatus. L'inversion des noms est courante à Dokimeion pour les consuls de cette année¹¹⁸ comme elle l'était en 147 (cf. no. 21) et en 141 (cf. no. 18). Il faut restituer à la ligne 2 la mention du *bracchium*, qui devait se trouver dans la lacune selon le formulaire habituel à cette époque (voir notre discussion *infra*). Ensuite nous avons une attestation supplémentaire de la *caesura* *Ael(ii) Antonini*, qui apparaît une autre fois en 148 et déjà en 147¹¹⁹.

23.

Dans les carrières près de Dokimeion en 1981, transporté ensuite au musée d'Afyon: bloc de marbre blanc à veines rouges, dont la partie supérieure a la forme de plusieurs marches, tandis que la partie arrière de la face gauche est taillée en retrait, et la face droite est sommairement aplanie (le bloc est brisé à l'angle droit supérieur). Hauteur de chaque partie de la face antérieure (qui porte l'inscription): 0,76 – 0,22 – 0,11 – 0,10, i. e. hauteur totale 1,19; l. 1,08; épaisseur de chaque section: 0,38 — 0,12 — 0,33 — 0,12, i. e. épaisseur totale 0,95; h. l. 0,055. Photographies de la face inscrite et de la face gauche: Tafel 8, Nr. 29, 30.

TORQVA ET IVLIAN COS
 LOCO CLXXVI B QVART

Par rapport au document précédent, de la même date, cette inscription est plus simple, car n'apparaît pas l'indication de la *caesura*.

24.

Dans les carrières près de Dokimeion, à côté de la route entre Bacakale et le Garlap Ocağı: bloc de marbre blanc avec des veines bleues, dont la surface principale se répartit en trois plans,

¹¹⁷ Suivant la correction de Fant, *op. cit.* 182. Mais la copie ne fournit qu'un texte incomplet, dont on ne peut rétablir la mise en page. Voir *infra* n. 135.

¹¹⁸ Cf. *CIL* III 14402 *g, h, i* et no. 23 ici.

¹¹⁹ *CIL* III 14402 *i* et 14192¹ respectivement.

l'inscription se trouvant sur le plan le plus élevé. H. 0,73; l. 1,02; ép. max. 0,42, h. l. 0,055. Tafel 8, Nr. 31.

ORFITO COS
OFF EPHE Loco LXXIV

Nous avons *a priori* le choix entre plusieurs dates consulaires: soit 149 (consulat de Ser. Cornelius Scipio Salvidienus Orfitus et de Q. Pompeius Sossius Priscus), soit 165 (M. Gavius Orfitus et L. Arrius Pudens), soit 172 (Ser. Calpurnius Scipio Orfitus et Sex. Quintilius Maximus), soit 178 (Ser. Cornelius Scipio Salvidienus Orfitus et D. Velius Rufus). Nous préférons la première d'entre elles, car le formulaire assez bref, sans mention de la *caesura*, invite à rapprocher cette inscription de celles qui sont antérieures à 159 ap. J.-C. (cf. *infra* p. 00). Ce texte fait connaître pour la première fois l'*officina Ephe(sit)*, si tel est le développement qui s'impose à la seconde ligne¹²⁰. Ceci est pour l'instant l'attestation la plus ancienne de cet atelier, qui réapparaît en 160 dans le no. 28 *infra*.

25.

Dans les carrières près de Dokimeion, fût de colonne en marbre blanc terminé par l'ébauche d'une moulure. H. 1,75; diam. 0,52 (sur la moulure) et 0,43 (à l'autre extrémité), lettres (sur le fût, dans le sens vertical) hautes de 0,04. Tafel 8, Nr. 32.

MAXI ET SIL COS
LOCO IX B I

Voici la première attestation sûre d'une date consulaire à Dokimeion se référant aux consuls suffects. Elle appartient à l'année 152 où furent consuls ordinaires M' Acilius Glabrio Cn. Cornelius Severus et M. Valerius Homullus. On connaît depuis peu le dernier couple de consuls suffects, P. Cluvius Maximus Paulinus et M. Servilius Silvanus¹²¹. Nous en avons ici une attestation supplémentaire.

26.

Dans les carrières près de Dokimeion: bloc de marbre blanc dont la partie gauche est en retrait sur une épaisseur de 0,19, brisé en haut à droite et en bas à gauche. H. 0,59; l. 0,69; ép. 1,50, h. l. 0,042. Tafel 9, Nr. 33.

QVINTILLO ET P[RISCO]
COS EX OF ANDAE
CAES ALEX
LOCO CXXXXVI
B TERTI

Ce texte porte la date de 159 ap. J.-C. (consulat de Plautius Quintillus et de M. Staius Priscus Licinius Italicus). Il est presque identique, hormis la mise en page, à l'inscription suivante: on

¹²⁰ Ce nom est en effet très répandu; C. Naour en a récemment reconnu une attestation dans une inscription d'Asie Mineure imparfaitement publiée par M. Holleaux, voir en dernier lieu Drew-Bear, *Epigr. Anat.* 1 (1983) 91 n. 15.

¹²¹ *AE* 1971 no. 183; cf. Alföldy, *Konsulat* 152 (avec n. 91).

relèvera en particulier l'usage de la préposition *ex*, en général omise. Nous connaissons ainsi le nom d'un nouveau responsable d'atelier (voir la discussion *infra*) et d'un nouveau responsable de *caesura* (spécialiste chargé de l'opération de débit)¹²².

27.

Dans les carrières près de Dokimeion: bloc de marbre blanc dont la portion arrière est surbaissée par rapport à la partie de devant, celle qui porte l'inscription. H. 1,00; l. 1,15; ép. 0,94 (de la partie supérieure), 0,56 (de la partie surbaissée), h. l. 0,045. Tafel 9, Nr. 34.

*QVINTILLO ET PRISCO COS
EX OF ANDAE CAESV ALEX
LOCŌ CII B TER*

Le texte date, comme le précédent, de l'année 159 ap. J.-C., et se déroule de façon semblable (ici encore la préposition *ex* est utilisée). Cette inscription a été publiée, mais incomplètement, par J. C. Fant¹²³: là où se lit le mot *ANDAE*, déjà attesté sur le document précédent, Fant hésitait et laissait en définitive un espace à compléter. Le même nom apparaît sur un autre texte, de l'année 161 (*infra* no. 31), où il se présente sous la forme *ANDAEV*. On peut retrouver le radical *And-*, qui est bien attesté dans le monde celtique¹²⁴; peut-être faut-il développer alors *Andaev(us)*.

28.

Afyon, chez le marbrier Alimoğlu: fût de colonne en marbre blanc brisé récemment à une extrémité et terminé à l'autre par l'ébauche d'une moulure partiellement brisée. H. 0,82; diam. 0,31; lettres (sur le fût, dans le sens vertical) hautes de 0,04. Tafel 9, Nr. 35.

*BRADVA ET VARO COS OFF EPH[-]
CAES CLAVD LOCŌ VIII B [- -]*

La date correspond à l'année 160 ap. J.-C. (consulat d'Appius Annius Atilius Bradua et de Ti. Clodius Vibius Varus). C'est le second texte de cette date, après *MAMA IV 7*. L'*officina Ephesii* apparaît déjà dans le no. 24 que nous avons placé en 149 ap. J.-C., plutôt qu'en 165 ou 172, pour une raison de brièveté de formulaire. L'écart de onze ans entre ces deux attestations ne surprendra pas, car l'*officina Pelagi* est attestée en 145 et en 161, c'est-à-dire à seize ans d'intervalle (voir nos listes *infra*). La *caesura Claudiani* apparaît aussi ailleurs en 160, comme en 161¹²⁵.

¹²² Cf. Ch. Dubois, *Etudes sur l'administration et l'exploitation des carrières (marbres, porphyres, granit etc.) dans le monde romain*, Paris 1908, p. xxxii.

¹²³ *Op. cit.*, 173 no. 1. Cf. peut-être *CIL III 7033* (copie de Ramsay); mais il y manque *OFF*, et ce texte est peu compréhensible.

¹²⁴ Voir A. Holder, *Alteeltischer Sprachschatz*, Leipzig 1896, col. 138—151 pour un grand nombre de noms en *And-* (*Andaios*, *Andeon*, *Andavum* etc.); d'autres dans *CIL XII* (par exemple 1924, 2876, 3093) et *XII*; cf. P. Wuilleumier, *ILTG* 36, etc. (mais le radical paraît aussi dans les provinces ibériques et en Italie du Nord). G. Alföldy, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg 1969, 149, enregistre d'autres noms en *And-* considérés comme illyriens par certains, celtes ou celtibères par Alföldy, tels *Andes*, etc.

¹²⁵ *CIL III 7029* (*MAMA IV 7*) et 7031 respectivement; ici no. 32. Cf. Dubois, *op. cit.* 85.

29.

Dans les carrières près de Dokimeion: bloc de marbre blanc avec des veines rouges, dont la partie inférieure de la face inscrite forme une bande en retrait. H. 0,77; l. 0,76; ép. 0,50; h. l. 0,06. Tafel 9, Nr. 36.

IMP ANT N III CŌS
LOCO LXVI

Ce texte pourrait dater de l'année 161, quand après la mort d'Antonin le Pieux, Marc Aurèle porte le prénom d'Imperator (cf. *infra* nos. 31 et 32). Mais on notera l'absence de toute référence à l'*officina* et à la *caesura*, indications qui à cette époque sont inscrites tout de suite après la date consulaire, et l'on s'étonnera de l'omission du nom de Vêrus, associé au pouvoir avec le titre d'Auguste (cf. nos. 31 et 32). C'est pourquoi on préférera attribuer à ce bloc la date de 140, lorsque le formulaire était plus réduit (cf. *CIL* III 14192).

30.

Îscheisar, dans les fondations de la mosquée Kavak: bloc de dimensions incertaines, car ses bords sont partout recouverts de béton. H. 1, 0,05.

[IM]P ANT III COS

Le texte, qui n'est sans doute pas complet, pourrait dater de l'année 140 plutôt que de l'année 161, comme dans le cas précédent.

31.

Îscheisar, près de la mosquée Kavak: bloc de marbre blanc dont la partie droite de la face inscrite comporte deux bandes en retrait l'une par rapport à l'autre, et qui possède une portion rectangulaire surélevée à l'arrière de la face inférieure sauf sur sa partie droite. H. 0,60; l. max. 0,94; ép. 0,56; h. l. 0,05. Tafel 10, Nr. 37.

IMP ANTONINO N̄
III ET IMP VERO N̄ II
COS OFF ANDAEV
CAES vacat
LOCO XVIII R̄

Cette inscription date de l'année 161 (cf. le texte suivant). Le nom du responsable de l'atelier se trouvait déjà en 159 (cf. *supra* nos. 26 et 27). Manque en revanche le nom du technicien responsable de la *caesura*, qui n'a pas été inscrit. Le R barré est d'une taille supérieure à la hauteur moyenne des lettres.

32.

Dans les carrières près de Dokimeion: bloc de marbre blanc avec des veines rouges. H. 0,60; l. 0,91; ép. 0,38; h. l. 0,055. Tafel 10, Nr. 38.

IMP ANTONINO N̄ III ET
IMP VEPO N̄ II COS
OFF PELAG CAES
CLAVDIA LOCO XII
B QVART

Encore ce texte date de l'année 161 (cf. no. 31, et lire *VERO* pour *VEPO*). *L'officina Pelagi* apparaît en 145, en 146, en 160 et ailleurs en 161¹²⁶. Quant à la *caesura Claudiani*¹²⁷, elle apparaît en 160 comme en 161.

33.

Dans les carrières près de Dokimeion: colonne de marbre blanc très sommairement dégrossie. H. 2,42 (la colonne est complète); diam. 0,33; lettres (sur la tranche de la colonne) hautes de 0,05. Tafel 10, Nr. 39.

LOCO

X

34.

Dans les carrières près de Dokimeion: bloc de marbre blanc avec des veines rouges, dont la partie inférieure de la surface inscrite forme une bande en retrait (sauf à l'angle gauche); aussi la partie inférieure droite a été recoupée; la surface gauche du bloc a été sciée à l'époque moderne. H. 1,00; l. 1,04; ép. 0,73; h. l. 0,12 (l. 1), 0,13 (l. 2), 0,06 (l. 3), 0,07 (l. 4), 0,11 (l. 5). Tafel 10, Nr. 40.
a) dans le sens horizontal:

IAXX Q
JCI R
LJOC XIII B IIII
DE XXVI

b) dans le sens vertical, à droite:

RA

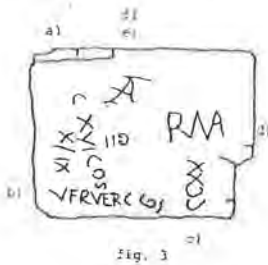
Cette pierre ne correspond, dans son état actuel, qu'à une partie du bloc extrait à l'origine, car certaines marques sont incomplètes. Ce texte aussi a été publié par J. C. Fant¹²⁸, mais il faudra en modifier son interprétation. On relèvera naturellement l'identité des deux indications, placées en sens inverse, en haut et en bas: *D XXVI* et *DE XXVI*. Mais elles ont été gravées, vu leur position et le style de l'écriture, à deux moments différents. On est ainsi tenté de rapprocher la marque *DE XXVI* de la marque *LJOC XIII B IIII*, par les ressemblances de graphie et de hauteur de lettres. D'autre part, l'utilisation sur le même bloc des deux marques *R* barré et *R MA*, apposées à des époques différentes, plaide en faveur d'une interprétation d'identité ou de similitude, plutôt qu'en faveur d'une interprétation les opposant entre elles par le sens, comme le voudrait Fant qui explique le *R* barré comme une marque d'enregistrement ou de récolement, bref d'acceptation, tandis que le *R MA* serait d'après lui une marque de rejet. Réservant d'autres textes de ces carrières pour publication ailleurs, il est donc temps de nous tourner maintenant vers l'interprétation des documents déjà édités (35: voir *infra* 77).

¹²⁶ *CIL* III 7024, 7025; *MAMA* IV 7, 8 respectivement.

¹²⁷ Cf. *supra* no. 28 avec le commentaire.

¹²⁸ *Op. cit.* 176 no. 4.

Commençons par étudier un document qui est aujourd'hui au musée d'Istanbul¹²⁹. Puisque la photographie publiée ne permet pas d'en vérifier la lecture, nous reproduisons ici le fac-similé:



- (a) I. C(aesaré) xvi cos
xlix
(b) VFR Verg(inio) cos
(c) ccxx
(d) RMA
(e)
(f)

Après la première date consulaire, en 92 ap. J.-C. (consulat de Domitien pour la seizième fois et de Q. Volusius Saturninus), le premier éditeur a reconnu l'indication *VFR VERG COS* et la marque *RMA*; nous étudierons chacune de ces formules ci-dessous, en proposant des interprétations différentes des siennes. Mais il faut d'abord expliquer les marques désignées e) et f) sur le fac-similé. Comme on le voit, l'éditeur n'a fourni aucune explication à côté de son facsimilé; dans son commentaire il écrit que "ces marques, probablement des graffiti byzantins, sont mal gravées en grandes lettres" [mais en réalité les lettres de e) ne sont nullement plus grandes que celles des textes a), b), c), et ne sont pas plus mal gravées non plus]. "Dans f), la marque peut être interprétée comme A suivi d'un signe d'abréviation en langue grecque: A(). La marque dans e), pourtant, peut représenter cii."

En fait la marque dénommée f) n'est autre qu'un *R* barré cursif, tel qu'on le trouve par exemple sur des amphores du Monte Testaccio¹³⁰. Cette forme de lettre correspond bien au *R* barré¹³¹. Plutôt que de supposer l'existence ici d'une inscription grecque, au milieu des textes latins, qui serait si abrégée qu'il n'en reste qu'une seule lettre¹³², on retrouve ainsi une marque bien attestée, qu'il convient à présent d'examiner¹³³.

La marque \bar{R}

La marque constituée d'un *R* barré apparaît tout au long de la période pour laquelle nous avons des inscriptions, sur des blocs demeurés en Phrygie comme sur des blocs transportés à Rome. Elle se trouve tant sur des blocs de marbre phrygien que sur des blocs provenant d'autres régions (sur des blocs "d'Afrique" elle est attestée à Rome avec la date de 132)¹³⁴. Nous pouvons

¹²⁹ Fant, *op. cit.* 178 no. 7, avec une photographie à la Pl. VII et fig. 3.

¹³⁰ Cf. E. Rodríguez-Almeida dans *Recherches sur les amphores romaines*, Paris 1972, 126, et voir à la p. 148 les facsimilés no. 7, no. 6, no. 1; p. 176 fig. 24; p. 196 no. 35.

¹³¹ Cf. J. Mallon, *Paléographie romaine*, Madrid 1952, 67 pour des exemples.

¹³² En fait, les inscriptions en langue grecque sont très rares sur les blocs des carrières en Phrygie, où régnait l'administration romaine (les textes en grec des époques chrétiennes sont à classer à part); elles se limitent surtout à des chiffres bilingues, en grec mais aussi en latin sur le même bloc, tels que ceux publiés par Röder (*infra* n. 156) et reconnus par Drew-Bear, près de Soa dans la vallée du Haut Tembris, Chiron 6 (1976) 316; un autre exemple, non signalé jusqu'ici (confusion à ce propos chez Dubois, *op. cit.* 85), à Dokimeion dans *CIL III 7032: B QVAR B IIII A*.

¹³³ La marque *CII* n'est certainement pas un "graffite byzantin" non plus, et elle n'est pas en grec. Sans aucun doute possible s'agit-il de la notation du chiffre 102, d'après le système latin normal et courant.

¹³⁴ P. Baccini Leotardi, *Scavi di Ostia X*, Rome 1979, 12 nos. 6, 8, 9, Fant, *op. cit.* 177, fait état de cette marque, fréquemment trouvée à Rome avec la date 132, sans noter pourtant qu'il s'agit de marbres dits *africains*; ces attestations sont donc à exclure du Corpus des inscriptions de la Phrygie.

ajouter ici quelques exemples nouveaux: les nos. 6, 7, 8 (de 93 ap. J.-C.), 9 (de 100), 31 (de 161), ainsi que 34. Tous les blocs cependant ne portent pas cette indication qui était apposée en Phrygie. Si l'on ne peut pas retenir partout le développement *r(eprobatum)*¹³⁵, il reste deux possibilités qui sont sensiblement équivalentes: *r(ecognitum)*, admis par O. Hirschfeld s'appuyant sur une suggestion de H. Dressel qui avait trouvé une marque semblable sur les amphores du Monte Testaccio¹³⁶, et *r(ecensitum)* adopté par P. Baccini Leotardi¹³⁷ sur une suggestion d'E. Rodriguez-Almeida. Ce dernier avait toutefois longuement développé son hypothèse ailleurs¹³⁸ en s'appuyant sur l'utilisation du verbe *recensere* pour désigner les activités de Sex. Iulius Possessor, *adiutor Ulpii Saturnini praef. annon. ad oleum Afrum et Hispanum recensendum, item solamina transferenda, item vecturas naviculariis exsolvendas*¹³⁹. S'il hésitait quelque peu sur le lieu où ce personnage avait exercé son activité, préférant quand même l'hypothèse d'un contrôle exercé en Espagne même, il mettait en valeur ce verbe qui a un réel sens technique dans le domaine administratif¹⁴⁰. Certes, on sait à présent que l'activité de Sex. Iulius Possessor s'exerçait à Ostie, où le personnage était en réalité *adiutor praefecti annonae ad horrea Ostiensia et Portuensia*¹⁴¹, alors que les lettres de contrôle sur les amphores de Bétique semblent avoir été inscrites sur place¹⁴². Si l'on soutient que le terme *recensere* peut éclairer l'utilisation de ce signe par l'administration, tant pour la production de marbre que pour la collecte des denrées annonnaires — ici l'huile — il faut admettre que le témoignage n'est pas aussi direct qu'on le croyait, car la *recensio* de Sex. Iulius Possessor s'exerçait en un lieu où les amphores qui étaient transbordées et contrôlées portaient déjà le *R* barré. Dans ces conditions il convient d'examiner une autre marque, à laquelle on a parfois attribué des sens semblables.

La marque *RA*

J. C. Fant a essayé de faire le point sur cette marque, qui dans l'état actuel de nos connaissances n'apparaît que sur des blocs conservés à l'emplacement des carrières ou ailleurs en Phrygie¹⁴³. Fant a d'abord essayé de rassembler les attestations de cette marque, dont il a réuni

¹³⁵ Ce développement, fondé sur la marque *REPR(obatum)* copiée par Ramsay et par Koerte, ne peut être retenu partout puisque Ramsay a lui-même vu plus tard que celle-ci n'était qu'une mauvaise lecture de l'indication *BTERT* gravée en ligature: JHS 8 (1887) 484 ("the quarry-marks are singularly rudely and even falsely scratched on the blocks"), passage oublié ensuite mais rappelé par Fant, *op. cit.* 182. Nous reviendrons sur cette question, car malgré Fant il existe des blocs portant la marque *REPR*.

¹³⁶ Hirschfeld, *Kaiserliche Verwaltungsbeamte*² (1905, réimpr. Hedingen 1975) 163 n. 4, cf. *CIL* XV p. 562: *r(eceptum)* ou *r(ecognitum)* suggéré par Dressel, avec hésitation, qui fut suivi par Dubois, *op. cit.* 85. Mommsen dans *CIL loc. cit.* propose *r(ecognovi)*, d'après la formule qui est attestée à la fin de certains rescrits impériaux.

¹³⁷ *Op. cit.* 12 no. 6 avec la n. 2. Fant, *op. cit.* 177, hésite entre *r(ecognitum)* et *r(ecensitum)*.

¹³⁸ *Novedades de Epigrafía anforaria del Monte Testaccio* dans *Recherches sur les amphores romaines* 126—128.

¹³⁹ *CIL* II 1180 (cursus du personnage, découvert à Hispalis en Bétique).

¹⁴⁰ *Op. cit.* 127 avec la n. 2. Sur les textes qu'il cite voir C. Nicolet, *CRAI* 1976, 29—51 et *Mélanges Heurgon*, Rome 1976, 697 avec la n. 6, qui explique qu'il s'agit d'une "révision" (de listes déjà constituées).

¹⁴¹ D'après une inscription de Mactar: G.-Ch. Picard, *Rev. Arch.* 1968, 297sq., cf. H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Supplément, Paris 1982, 50—51.

¹⁴² Voir D. Colls, R. Etienne, R. Lequément, B. Liou, F. Mayet, *L'épave de Port-Vendres II et le commerce de la Bétique à l'époque de Claude*, Paris 1977, 98—103 (*Archeonautica* I). Ces marques apparaissent vers 140, donc bien après leur utilisation dans les carrières; voir aussi Rodriguez-Almeida, *Vicissitudini nella gestione del commercio dell'olio betico da Vespasiano a Severo Alessandro* dans *The Seaborne Commerce of Ancient Rome*, *MAAR* 36 (1980) 277—287.

¹⁴³ *Op. cit.* 178—180.

neuf en tout. Nous pouvons en citer seize¹⁴⁴, parmi lesquelles figurent trois inscriptions publiées ici pour la première fois et inconnues de Fant, ainsi que quatre ou cinq textes, déjà édités mais dont il faut souvent corriger la lecture, qui lui avaient échappé. Voici la liste des témoignages:
 1. *CIL* III 357 = 7020 (d'après Pococke)¹⁴⁵, à Afyon "in muris moscheae": *TRA III COS CXLIX / CHRRAA*, texte qui est certainement à lire *in fine R MM* suivant Fant p. 179 (pour la date voir *infra*).

Mais Fant soutient sa correction à la copie de Pococke en écrivant que "Pococke apparently ignored ligatures, since HR is elsewhere ligatured (*CIL* III 13653, İschehisar)". Or il faut souligner que le texte en question nous fournit, au prix d'une correction très légère, une autre attestation de la ligature *RMA*, que Fant ne relève pas: car on lit dans *CIL loc. cit.* (copie d'A. Koerte):

W R H C	VERVERGCOS
C H R M	
XIIIXSOSCIII R N R	
⊙ CLXR̄ PAI COS	

Il s'agit évidemment de la fin de la première ligne; la comparaison avec les autres textes rassemblés ici emporte la conviction.

Il y a plus. Comme on l'a vu, Fant écrit "*CIL* III 13653, İschehisar"; mais il a travaillé trop vite. Dans *CIL loc. cit.* ce texte est attribué à "Docimium Phrygiae" (ce qui est exact, puisque la pierre avec cette inscription provient sans aucun doute des grandes carrières près de cette ville); on y renvoie pour ce texte au no. 7015 du *Corpus*, qui est une édition antérieure de la même inscription d'après une copie de Ramsay à la p. 1269, sous le titre "Docimium." Mais on y lit cette précision: "Nos sub hoc titulo rettulimus marmora inde (des grandes carrières) avehenda avectaque quae reperta sunt alia ad ipsum vicum Itschki Karahissar, alia in oppido Afîûn Karahissar sito inter Docimium et Synnada." En effet, le texte no. 7015 y est attribué précisément à Afîûn Karahissar, comme telle autre inscription à la même page du *CIL* sous le titre général "Docimium". La même provenance est donnée dans l'édition antérieure de ce texte¹⁴⁶, comme déjà dans l'*editio princeps*¹⁴⁷. Quand Fant écrit que ce texte a été copié à İschehisar, il s'agit donc d'une erreur d'emballage.

Cette erreur a son importance, car puisque nous avons établi que ce texte a été vu par Ramsay et par Koerte à Afyon, on peut alors se demander s'il ne constitue pas autre chose qu'une copie plus complète de *CIL* III 357 = 7020 transcrit ci-dessus, qui avait été copié par R. Pococke dans la même ville¹⁴⁸. Les copies sont très voisines:

Pococke	Ramsay	Koerte
<i>TRA III COS CXLIX</i>	<i>RAV III COS CXLIX</i>	<i>R AI III COS CXLIX</i>
<i>CHRRAA</i>	<i>CHRAA</i>	<i>CHRRAA</i>

¹⁴⁴ Ou bien quinze, si *CIL* III 7020 et 13653 sont le même texte: voir *infra*.

¹⁴⁵ R. Pococke, *Inscriptionum antiquarum liber*, Londres 1752, I 10 no. 1.

¹⁴⁶ Eph. Epigr. 5 (1884) 48 no. 109.

¹⁴⁷ Ramsay, *MEFRA* 2 (1882) 298 no. 14.

¹⁴⁸ Pococke écrivait *loc. cit.* simplement "in muris moscheae", tandis que Ramsay ne donne pas de provenance à l'intérieur de la ville; mais Koerte précisait pour sa part (*CIL* III 13653): "lapidem muratum in parte postica aedificii moscheae Pascha."

Ramsay remarquait que *CIL* III 357 était "une très analogue inscription"¹⁴⁹. Si notre rapprochement est juste, nous obtenons ainsi la première attestation de la marque *RM̄A* associée à la date de 100 ap. J.-C. (troisième consulat de Trajan).

2. *Supra* no. 10, en 105 ap. J.-C. (consulat de Ti. Iulius Candidus Marius Celsus pour la seconde fois).

35.

3. Notre texte no. 35, dans les carrières près de Dokimeion: triple colonne de marbre blanc¹⁵⁰. H. de la partie principale (les colonnes sont brisées en deux) 2,35; ép. max. 0,90. Vue générale Tafel 10, Nr. 41. On peut recenser sur cette pierre des inscriptions à quatre endroits:

a) sur le fût de la colonne supérieure (h. l. 0,04). Tafel 11, Nr. 42.

*CAND II COS PAL*¹⁵¹ *II COS*

b) au même emplacement, mais gravé en sens inverse (h. l. 0,046). Tafel 11, Nr. 43.

IR VOP COS CXLIV

c) sur l'ébauche de la moulure à la base de la colonne supérieure, gravé horizontalement par rapport au sens de pose de la colonne, à l'angle droit des textes précédents (h. l. 0,032; h. l. max. à la l. 2: 0,07). Tafel 12, Nr. 44.

CAND II COS

*HE VII*¹⁵²

d) au même emplacement, à la hauteur de la l. 2 du texte précédent mais un peu plus loin vers la droite (h. l. max. 0,07). Tafel 12, Nr. 45.

RM̄A

e) sur l'ébauche de la moulure à la base de la colonne de gauche, gravé horizontalement par rapport au sens de pose de la colonne, dans le même sens que les textes précédents (h. l. 0,03). Tafel 12, Nr. 46.

CAND II COS

f) le long du fût de la colonne supérieure (h. l. 0,045)¹⁵³. Tafel 12, Nr. 47.

XXX

L'interprétation de cet ensemble si curieux nous semble particulièrement importante. Trois dates consulaires sont gravées, état que l'on retrouve sur d'autres blocs tels que *CIL* III 7006 et 7010, même si certaines indications changent.

On peut penser que ces colonnes étaient destinées à être débitées, mais qu'elles ne le furent pas et restèrent liées, à l'état d'ébauche. Ainsi la date la plus fréquemment attestée (a, c, e) est à notre avis la plus ancienne, celle de 105 (second consulat de Ti. Iulius Candidus Marius Celsus). Par la suite apparaît, sur une seule colonne, la marque de 109 (a), fréquemment gravée par ailleurs (second consulat d'A. Cornelius Palma Frontonianus). La marque *RM̄A*, qui apparaît aussi (d) en complément de la première date consulaire, peut être en rapport avec celle-ci, car

¹⁴⁹ MEFRA 2 (1882) 299. Pour la barre horizontale surmontant le chiffre, qui dépasse nettement à gauche, cf. le commentaire sur notre no. 9.

¹⁵⁰ Les inscriptions sur cette colonne, relevées par Drew-Bear, furent copiées ensuite par C. Fant, qui les a publiées plus vite que nous, *op. cit.* 175; mais ses lectures sont incomplètes (cf. *infra* notes 151 et 153, ainsi que *supra* p. 123) et son interprétation, comme on va le voir, est en partie erronée.

¹⁵¹ Cette lettre, visible sur la pierre comme sur la photographie publiée ici, n'a pas été lue par Fant, qui ne donne pas de photographie de ce groupe de textes.

¹⁵² La deuxième lettre de la l. 2 semble être *E* plutôt que le *B* lu par Fant (cet auteur ne donne pas de photographie de ce groupe de textes, pas plus que du précédent ni du suivant).

¹⁵³ Ce texte a échappé à Fant, qui n'en donne ni transcription ni, à plus forte raison, photographie.

comme nous le verrons, cette marque est attestée avec les dates de 100, 105 et 109. Elle s'attache donc ici à la marque de 105 d'après la disposition matérielle des inscriptions sur la pierre.

Enfin une troisième marque apparaît (b), elle aussi souvent attestée: [VF]R VOP COS CXLIV. Elle appartient à l'année 114 (cf. *supra* sur le no. 14) et constitue ici sans doute la preuve d'un inventaire postérieur, plutôt que celle d'un rejet comme le suppose Fant d'après son interprétation de la marque *RMA*¹⁵⁴. On comprendrait mal, en effet, pour quelles raisons l'administration des carrières aurait continué d'apposer des dates consulaires sur une pierre après qu'elle avait été déjà jugée inapte à l'emploi. Cf. notre no. 17, où la marque *VFR VOP COS* a été apposée, comme ici, après celle de 105 ap. J.-C., celle-ci étant dans les deux cas suivie de la ligature *HE* avec un chiffre. De même dans notre no. 9, la marque *IEC* apparaît après une datation consulaire et avant un chiffre¹⁵⁵. La margue *HEC* est donc attestée en 100 ap. J.-C. (no. 9) et en 105 (no. 17), tandis que la version *HE* se trouve également en 105 (no. 35). Sur la face latérale d'un bloc qui porte la marque *VFR VERG COS*, on a lu: *HR*, "allem Anschein nach später eingeschlagen"¹⁵⁶.

4. *CIL* III 7016 (copie de Ramsay, à Îschehisar):¹⁵⁷ *AIHICORAM*, i. e. *P|AL|II CO[S]*, c'est à dire 109 ap. J.-C. (consulat de A. Cornelius Palma Frontonianus pour la seconde fois); sur le même bloc sont des dates interprétées comme 97 (mais voir *infra*) et 105.

5. *CIL* III 356a = 7022 (d'après une copie de W. J. Hamilton¹⁵⁸, à Îschehisar), après une inscription de 107 ap. J.-C.: *RAIPA□COS* (Hamilton), *PALMA II COS* (*CIL* d'après Borghesi), *RMA PA II COS* (Fant p. 179).

6. *MAMA* VII 134 (sans photographie ni même dessin), près d'Argithan, au Sud-Est de Philomélion: *RAMPA II COS*, après une inscription attribuée à 97 ap. J.-C. et une autre de 105, et avant la marque de 114 *VIR VOP COS*¹⁵⁹ (ce texte a échappé à Fant).

7. *CIL* III 7006 (d'après deux copies successives de Ramsay¹⁶⁰, à Îschehisar), après une inscription de 107 ap. J.-C. et avant une autre de 114: *RM PAL II COS* edd., mais on lira naturellement *RAM* (cette attestation a échappé à Fant).

8. *CIL* III 7007 (à Afyon, d'après une copie de Ramsay)¹⁶¹, comme dans le texte précédent après une inscription de 107 ap. J.-C. et avant une autre de 114: *RMP[-- dans le CIL suivant Ramsay, mais on lira et restituera: RAM P|AL|II COS]* d'après les parallèles cités ci-dessus (malgré ces parallèles, ce texte aussi a échappé à Fant). On gagne ainsi un témoignage nouveau pour la date de 109 et pour cette marque.

¹⁵⁴ *Op. cit.* 179.

¹⁵⁵ Dans *CIL* III 7018—7019, Ramsay a lu deux fois (qu'il s'agisse ou non de la même pierre) *SEC*, cf. *supra* notre commentaire sur le no. 9; mais la comparaison avec les nos. 9, 17, 35 ici semble montrer que cette lecture doit être corrigée.

¹⁵⁶ J. Röder, *Marmor Phrygium: Die antiken Marmorbrüche von Îschehisar in Westanatolien*, Jahrbuch 86 (1971) 284. Ailleurs dans les carrières Röder a relevé les lettres *HR* (sans ligature) "auf einem abgeräumten Gesteinsfeld als einzige lateinische Felsinschrift." Cf. la marque *HR* sur un bloc à Ostie, *CIL* XIV 2017, et les attestations de *HER* sur des blocs de marbre africain chez L. Bruzza, *Iscrizioni dei marmi grezzi*, Annali dell' Istituto 42 (1870) 180—181.

¹⁵⁷ *MEFRA* 2 (1882) 296 no. 5, d'où *Eph. Epigr.* 5 (1884) 49 no. 110.

¹⁵⁸ *Researches in Asia Minor*, Londres 1842, I 434 no. 164 (pas 163 comme il est dit dans *CIL* 7022), reproduit aussi chez Le Bas-Waddington, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Asie Mineure*, Paris 1870, no. 1713.

¹⁵⁹ D'après l'éditeur W. M. Calder, "the consuls are Verginius and Vopiscus *suffecti* in March and April A. D. 69" (cf. *supra* sur le no. 14).

¹⁶⁰ *MEFRA* 2 (1882) 297 no. 11, reproduit dans *Eph. Epigr.* 5 (1884) no. 102, et puis (deuxième copie) *Eph. Epigr.* 5 (1884) no. 1373.

¹⁶¹ *MEFRA* 2 (1882) 298 no. 12, reproduit dans *Eph. Epigr.* 5 (1884) no. 103.

9. *CIL* III 7042 (au village de Sülümenli près d'Afyon, d'après une copie de Ramsay):¹⁶² avant une inscription de 114 ou de 115 (restituer: *VFR V[OP* ou *V[ERG COS]*), Ramsay a lu: *RA PA[* (restituer: *PA[L II COS]*).

10. Fant, *op. cit.* p. 177 no. 6 (au musée d'Istanbul), au-dessous d'une inscription non élucidée: *P(alma) II cos. RMA*.

11. *Supra* no. 8, après une inscription de 93 ap. J.-C.; dans le même sens qu'une marque correspondant à 115 ap. J.-C., mais indépendante de cette dernière.

12. *Supra* no. 12, marque indépendante.

13. Fant, *op. cit.* p. 178 no. 7 (*supra* p.74), au musée d'Istanbul, sur une pierre portant des inscriptions qui correspondent à 92 et 114 ap. J.-C.: la marque *RMA* est indépendante et ne semble pas associée à une date consulaire.

14. *CIL* III 7040, répété par erreur comme 12235 (à Akşehir, site de Philomélion: cf. *supra* no. 1; d'après une copie de Ramsay)¹⁶³, sur un bloc incomplet: *RA PAR CLX* (sic).

15. *Supra* no. 34, sans date consulaire préservée¹⁶⁴.

Ces marques avaient intrigué Ch. Dubois¹⁶⁵, et Fant les examine dans un appendice de son article: mais pour comprendre sa démarche, on doit tenir compte aussi d'un autre appendice, dans lequel il traite des marques interprétées autrefois comme l'abréviation du terme *reprobatum*. Pour lui il s'agit de lectures infidèles qu'on doit corriger; il ne les considère donc pas comme des traces de rejet des blocs qui les portent. Aussi, sans l'écrire explicitement, Fant recherche ailleurs cette idée de rejet ou de rebut: il pense la trouver sur ces blocs qui comportent diverses marques, inscrites à diverses dates, soit de façon perpendiculaire soit de façon inversée, soit de façon parallèle les unes par rapport aux autres. On admettra avec lui qu'il s'agit de l'abréviation de deux mots: *R*, puis *MA*. Cependant sa suggestion *R(eprobavit) ma(gister)* ne peut être retenue¹⁶⁶.

On observera d'abord que les textes datés qui incluent la marque *RMA* appartiennent à une période qui s'étend de 100 à 109 après J.-C. De plus, lorsque dans une inscription apparaît cette marque, on ne trouve associée avec elle à l'intérieur d'un même texte ni la marque *VFR* (qui n'est attestée qu'en 114 et 115), ni le *R* barré seul¹⁶⁷. Ne faut-il donc pas expliquer ces marques comme étant équivalentes les unes par rapport aux autres, sans pour autant rechercher le même texte? Ne peut-on pas retrouver derrière les lettres *MA* le mot *marmor*¹⁶⁸? De même le *R* (non barré)

¹⁶² Eph. Epigr. 5 (1884) no. 1455.

¹⁶³ Eph. Epigr. 5 (1884) no. 1383.

¹⁶⁴ Peut-être faudrait-il ajouter à cette liste *CIL* III 7010, d'après une copie de Ramsay (Eph. Epigr. 5 [1884] no. 1379), à İscehisar: *MR AN[*, avec des marques (gravées dans l'autre sens) de 92 et 100 et (sur une face latérale) de 115.

¹⁶⁵ *Op. cit.* (*supra* n. 122) 84—85.

¹⁶⁶ Elle s'appuie sur une inscription de Luna connue depuis fort longtemps (*CIL* XI 1356) qui émane d'un Hilario *vil(icus)*, *mag(ister)*: *D. Haterio Agrippa C. Sulp. Galb. cos., Hilario vil(icus) mag(ister) pos(uit) consules et nomina decur(iomum)*. *Sisenna Statilio L. Scribon. cos.: Hilarus, Vaccio, Scaripus, Nervius Θ. L. Pontio Flacco C. Caecilio cos.: Tiburtinus, Philo Θ, Capito, Solumarus* etc. Comme l'a montré Ch. Dubois, *op. cit.* pp. xxxv—xxxvi et 5—8, il s'agit d'une inscription se rapportant à l'organisation d'un collège de carriers. Hilario, *villicus* dépendant de la cité (qui conservait encore la propriété des mines: cf. Dubois, pp. ix et 5—6), était aussi *magister* du collège. Ce titre n'a rien à voir avec l'organisation propre des *metalla*.

¹⁶⁷ Notons que cette dernière marque est attestée avant et après *RMA* et *VFR*: ainsi les textes publiés ici l'attestent en 93 (nos. 6, 7, 8) et en 161 (no. 31).

¹⁶⁸ Le terme générique est *metallum* (*C. Th.* X, 19. 1; X, 19. 11). On trouve aussi *lapicidinae* (Pline, *NH* 36, 14). Le mot *marmor* intervient comme déterminant, pour désigner le produit (cf. l'*opus marmorum* de *CIL* III 25).

n'appelle-t-il pas un rapprochement avec un mot qui apparaît régulièrement sur les blocs, tant de Phrygie que d'ailleurs: le mot *ratio*¹⁶⁹? A titre d'hypothèse, ne peut-on donc pas proposer de résoudre ce sigle par l'expression *R(atio) Ma(rmorum)*? L'administration des mines ne se différencie pas fondamentalement de la gestion des biens domaniaux¹⁷⁰. Au sein de la procuratèle de Phrygie devait se trouver un compte spécial relatif à l'exploitation des carrières, avec son propre personnel, mais sans que son responsable soit identifié par un titre spécifique¹⁷¹.

Si cette explication de la marque *RMA* est correcte, et si celle-ci est ainsi analogue dans son sens à *VFR* et à *R* barré, alors la plus ancienne des explications pour *R*, *r(atio)*, devient de nouveau séduisante¹⁷². Dans ce contexte il est intéressant de comparer parmi les textes publiés ci-dessus le no. 6: *COLL COS XIII-R* et le no. 7: *COLL COS VI-R-III* ou le no. 8: *COLL COS VIII-R* (tous de 93 ap. J.-C.) d'un côté, et le no. 10 de l'autre: *CAND II COSS XLII RMA* (de 105 ap. J.-C.). Ne peut-on pas conclure que ces deux marques ont une position, une fonction et donc un sens semblables?

La marque *VFR*

Fant connaissait douze attestations de cette marque¹⁷³; nous pouvons en citer vingt et une¹⁷⁴, dont onze (?) avec *VOP* et neuf avec *VERG* (sur une pierre le nom du consul est perdu)¹⁷⁵. Voici la liste des attestations:

1. *CIL* III 7006, d'après deux copies successives de Ramsay¹⁷⁶, à Îscheisar. Avec des marques de 107 et 109; *VFR VOP COS-ΘCLVI*.

¹⁶⁹ Le terme de *ratio*, abrégé le plus souvent sous la forme *rat.* ou *r.* (p. ex. Dubois, *op. cit.* 39 no. 67 = Bruzza, *Annali* 1870 no. 220; Dubois, 149 no. 493 = Bruzza no. 198; *CIL* XIV 2014, 2015 *ex r.*; 2016, 2017 *ex rat.* à Ostie, etc.), se retrouve sur la plupart des sites de carrières. Suivant l'interprétation d'O. Hirschfeld, *Verwaltungsbeamte*² 165—167, retenue par Dubois, *op. cit.* pp. xxvi—xxvii, le mot sert à désigner les entreprises d'exploitation établies sur les carrières. Mais le terme peut aussi désigner une branche de l'administration, un service comptable. Il s'en trouvait un à Rome qui centralisait les opérations (Dubois p. xxxviii) sous l'autorité d'un *procurator marmorum* (*CIL* VI 8482, 33790) ou *a marmoribus* (*CIL* XI 3199; VI 8483). On connaît aussi un *adiut(or) tabul(ar)ii a rat(ione) m(armorum)* (*CIL* VI 8531).

¹⁷⁰ Voir G. Boulvert, *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut Empire romain: Rôle politique et administratif*, Naples 1970, 210—224.

¹⁷¹ Comme le *proc. Montis Mariani* (*CIL* II 1179) ou le procureur de Vipasca (*Alt. Pergamum* VIII. 3 no. 44; cf. H.-G. Pfau, *REL* 1970, 297—310). On ne peut toutefois suivre Dubois quand il considère (p. 86) M. Aurelius Marcio *proc. marmorum* (*CIL* III 348) comme ayant exercé "très vraisemblablement la procuratèle des marbres phrygiens." Cette fonction a dû plutôt être exercée par Marcio à Rome, avant son départ pour la procuratèle de Bretagne.

¹⁷² Cette explication fut suggérée d'abord par Bruzza, *Annali* 1870, 108 et 123, et par Dressel, *Annali* 1878, 161, à propos du *R* barré qui se trouve très fréquemment sur les tessons d'amphores du Monte Testaccio, en général au début du texte avant un chiffre ou un nom de cité; Dressel pensait qu'on pouvait y voir une ligature *RAT* et en dérivait le génitif *rat(ionis)*, c'est à dire du fisc ou du patrimoine impérial, tout en admettant (n. 2) que ce sigle "per la sua natura richiede imperiosamente un genitivo sia de persona sia de un corpo amministrativo od altro", ce qui "ne rende alquanto malagevole anche la spiegazione". Ensuite Dressel a abandonné cette explication en faveur de la résolution *r(eceptum)* ou *r(ecognitum)*, voir *supra* n. 136. Mais *R* est une abréviation très courante de *ratio*, cf. par exemple R. Cagnat, *Traité d'épigraphie latine*⁴, 459.

¹⁷³ *Op. cit.* 181.

¹⁷⁴ Ce chiffre comprend deux textes dans lesquels les marques *VOP* et *VERG* sont précédées par *R* barré seul, dans leur état actuel (voir la discussion *infra*).

¹⁷⁵ Une de ces attestations, déjà publiée depuis longtemps, avait échappé à Fant; les autres attestations nouvelles sont fournies par des documents publiés ici pour la première fois.

¹⁷⁶ *MEFRA* 2 (1882) 297 no. 1, reproduit dans *Eph. Epigr.* 5 (1884) no. 102; puis (deuxième copie) *Eph. Epigr.* 5 no. 1373.

2. *CIL* III 7007, d'après une copie de Ramsay¹⁷⁷, à Afyon. Avec des marques de 107 et 109; *VFR VO[P] COS*.

3. *CIL* III 7008, d'après une copie de Ramsay¹⁷⁸, à İscehisar: *ICOS* (lire *[P]A[I]I COS*, i. e. 109), au-dessous de la marque *VFR VOP COS CCI*.

4. *CIL* III 7042, d'après une copie de Ramsay¹⁷⁹, à Sülümenli. Avec la ligature *RMA* et la marque de 109 (cf. *supra* no. 9); *VFR V[OP] ou V[ERG] COS*.

5. *MAMA* VII 134 (cf. *supra* no. 6), avec des marques de 105 et 109; *VIR VOP COS ÆCCXVI*.

6. Röder, *op. cit.* (*supra* n. 156) p. 283 no. J1, dans les carrières (malheureusement sans photographie, ni même dessin); *VFR VOP CO* (sic), avec d'autres marques difficilement identifiables, dont l'une est attribuée par Röder à 27 ou à 57 ap. J.-C., ce qui ne peut guère être exact (voir *infra* p. 82).

7. *Supra* no. 14: *VFR VOP COS XXIX*.

8. *Supra* no. 15: *VF-R VOP COS CIII*.

9. *Supra* no. 16: *R VOP COS C[-] -* (voir le commentaire *ad loc.*).

10. *Supra* no. 17: *VFR [VO]P COS CLXIV*, avec des marques de 105 (accompagnée de *RMA*) et 109.

11. *Supra* no. 35: *[VF]R VOP COS CXLIV*, avec des marques de 105 (accompagnée de *RMA*) et 109.

12. *CIL* III 7010, d'après une copie de Ramsay¹⁸⁰, à İscehisar. Avec (sur une autre face) des marques de 92 et 100; *VFR VFRG CO[-]* ("corrigé" dans *Eph. Epigr.* et *CIL* en: *NER VERG CO[S]*).

13. *CIL* III 7015 = 13653 à Afyon, d'après une copie de Ramsay¹⁸¹: *VFRVERCCOS*, et une autre de Koerte: *VERVERGCOS*, avec des marques de 100 et 109¹⁸². Cf. *supra* p. 78.

14. *CIL* III 7016, d'après une copie de Ramsay¹⁸³, à İscehisar. Avec une marque attribuée à 97, une autre de 105, et une troisième que l'on peut identifier comme correspondant à 109 (*supra* p. 78); *JFRVECCOS ÆCCCLXXV*.

15. *CIL* III 7017, d'après une copie de C. Wilson, consul général britannique en Anatolie¹⁸⁴, à İscehisar. Avec la marque de 109; *NFRVECCOS*.

¹⁷⁷ MEFRA 2 (1882) 298 no. 12, reproduit dans *Eph. Epigr.* 1884 no. 103.

¹⁷⁸ MEFRA 2 (1882) 298 no. 13, reproduit dans *Eph. Epigr.* 1884 no. 104. Cette inscription a été copiée aussi par le capitaine (plus tard général de division) Callier au cours d'un voyage d'exploration dont il n'obtint pas par la suite l'autorisation de publier la relation; heureusement, les inscriptions qu'il avait copiées furent publiées par S. Reinach, REG 3 (1890) 48—85; sur trois de celles-ci voir Drew-Bear, *Chiron* 9 (1979) 281 (à propos du site de la ville phrygienne de Téménouthyrai) et ANRW II 7. 2 (1980) 939 (à propos du site de la Ἀλιανῶν κατοικία). La copie de ce texte par Callier, *op. cit.* 77—78 no. 51, fut reproduite dans *CIL* III 12231; il y a lu: *VEPVOPCOS*.

¹⁷⁹ *Eph. Epigr.* 1884 no. 1455.

¹⁸⁰ *Eph. Epigr.* 1884 no. 1379, cf. *supra* n. 164.

¹⁸¹ MEFRA 2 (1882) 298 no. 14, reproduit dans *Eph. Epigr.* 1884 no. 109; la copie de Koerte fut publiée pour la première fois dans *CIL* III 13653. Dans ses deux éditions le *CIL* "corrige" le texte en: *NERVA* (consul en 97 ap. J.-C.) suivant Ramsay, malgré le témoignage, comme il est expressément reconnu, d'A. Koerte.

¹⁸² Pas 99 ap. J.-C., comme il est dit dans *CIL* III 13653, dont les éditeurs ont confondu le premier et le second consulat d'A. Cornelius Palma Frontonianus.

¹⁸³ MEFRA 2 (1882) 296 no. 5, reproduit dans *Eph. Epigr.* 1884 no. 110.

¹⁸⁴ MEFRA 2 (1882) 295 no. 4, reproduit dans *Eph. Epigr.* 1884 no. 111; il s'agit bien d'une copie de Wilson, qui initia Ramsay à l'exploration sur le terrain en Asie Mineure, et non de Ramsay lui-même, comme l'affirme Fant, *op. cit.* 180. Le texte était "corrigé" par Ramsay et dans les éditions suivantes en: *NER(VA)*.

16. Röder, *op. cit.* (*supra* n. 156) p. 284 no. J2, dans les carrières (malheureusement sans photographie, ni même dessin): *VFR VERG COS*, avec la fin d'une datation consulaire qui n'a pas été lue ("getilgte" d'après Röder [?]).

17. Fant, *op. cit.* p. 178 (*supra* p. 74), à İstanbul. Avec la marque de 92 et la ligature *RMA*: *VFR VERC COS*.

18. *Supra* no. 7: *VFR VERG COS*, avec *R* barré et la marque de 93.

19. *Supra* no. 8: *VER* (sic) *VERG COS*, avec *R* barré, *RMA*, et la date de 93.

20. *CIL* III 7005a, d'après une copie de Ramsay¹⁸⁵, à İscehisar: *R VERG COS*.

21. *Supra* no. 9: *VF[R - - J]*, avec *R* barré et la marque de 100.

Fant déclare (p. 181) que "VFR Verg(inius) or Vop(iscus) always occurs together with at least one other consular date." Pourtant le no. 14 ci-dessus porte seulement: *VFR VOP COS XXIX*, et le no. 15 se présente ainsi: *VFR VOP COS CIII* (cf. encore no. 16 et ci-dessus no. 20). Ces documents montrent donc que la règle générale énoncée par Fant n'existe pas. Mais il est intéressant de noter que dans les textes 14 et 15 *R* est barré — et que cette lettre n'est barrée dans aucune autre parmi toutes les inscriptions énumérées ci-dessus, avec deux seules exceptions qui sont précisément le no. 16 et ci-dessus no. 20. Les deux phénomènes paraissent donc liés: quand la marque *VOP* ou la marque *VERG* se trouve seule sans une autre date, alors (dans les inscriptions actuellement connues) le *R* précédent est barré.

D'autre part, comme nous l'avons vu (cf. *supra* sur le no. 14), il convient d'identifier la marque *VOP* avec le consulat de P. Manilius Vopiscus Vicinillianus en 114 ap. J.-C. Or cette identification conduit à une solution pour interpréter la marque *VERG* qui sera différente de l'hypothèse adoptée par Fant. Comme nous l'avons déjà vu (cf. *supra* sur le no. 7), cette dernière marque a été attribuée par les éditeurs précédents à l'un des trois consulats de L. Verginius Rufus, en 63, en 69 et en 97: ainsi les éditeurs du *CIL* préféraient pour leur part 69, tandis que Röder optait pour 97, et en dernier lieu Fant, après de longues hésitations, penchait pour 63¹⁸⁶. Mais chacune de ces solutions fait naître des problèmes, car en 69 L. Verginius Rufus n'était que consul suffect, tandis qu'avec l'exception du no. 25, les inscriptions des carrières utilisent normalement les noms des consuls ordinaires; d'autre part, en 97 Verginius Rufus était bien consul ordinaire, mais consul *posterior* avec l'empereur Nerva: on s'étonnera alors que celui-ci n'ait revêtu l'éponymie, contrairement à la règle (e. g. *CIL* III 7011, 7015, 7018; *supra* nos. 9, 29, 30; etc.). D'ailleurs, contre ces deux dates pèse le fait que, dans ces documents des carrières, l'itération des consulats est en général bien indiquée. Enfin, la date de 63 soulève un problème matériel: comme l'a fait remarquer Röder, *op. cit.* p. 271, les datations multiples correspondent apparemment à une période de grands travaux d'aménagement entrepris dans les carrières, période qu'il convient naturellement de resserrer dans le temps: mais à l'intérieur de cette période, la marque *VFR* apparaît, comme nous l'avons vu par la liste ci-dessus, uniquement avec deux dates consulaires, dont nous venons de fixer l'une (*VOP*) en 114 ap. J.-C. Il est donc peu attrayant de placer avec Fant l'autre datation en 63, car la marque *VFR* aurait ainsi été utilisée seulement dans deux années, mais à plus de cinquante ans d'intervalle. D'ailleurs, à propos de toutes ces trois identifications de la marque *VERG* on peut s'étonner que l'administration des carrières ait retenu pour la désignation du consul éponyme son gentilice et non son *cognomen*, contrairement à la règle générale qu'on observe dans les autres textes publiés ici et dans le *CIL*.

¹⁸⁵ Eph. Epigr. 1884 no. 1378. La copie n'indique pas que le texte était incomplet ou la pierre cassée.

¹⁸⁶ Voir *CIL* III 7005a—7008; Röder, *op. cit.* 284; Fant, *op. cit.*, 180.

Il semble donc qu'il faille retrouver derrière la marque *VERG* non un gentilice, mais un surnom. On s'orientera ainsi vers M. Pædo Vergilianus, consul *posterior* en 115 (avec L. Vipstanius Messala): lorsque des particuliers sont consuls, le choix du consul *posterior* pour la datation n'est pas attesté¹⁸⁷, mais il existe à Dokimeion des exemples d'inversion des noms qui ont pu entraîner l'élimination du nom du consul *prior*, peut-être par un simple raccourci dans lequel est tombé le début de la formule¹⁸⁸. Nous pensons pouvoir conclure ainsi que la marque *VFR* caractérise les années 114 et 115 ap. J.-C.

Ordre chronologique des textes

La signification des inscriptions gravées sur ces blocs n'est pas encore totalement élucidée, malgré les efforts de nos prédécesseurs et nos réflexions à partir des trente nouveaux documents publiés ici. Afin de mieux cerner les problèmes et approcher le plus possible du vraisemblable, il nous semble nécessaire et utile d'aborder la question des marques, à la différence de nos prédécesseurs, d'un point de vue chronologique.

Une première série, dont les dates s'échelonnent jusqu'en 109 au moins, sur les documents de Dokimeion, et même jusqu'en 132, si l'on prend en compte un document d'Ostie¹⁸⁹, comporte des textes qui parfois sont juxtaposés sur un même bloc. Mais même lorsqu'il en est ainsi, chacun des textes élémentaires se compose d'une date consulaire simplifiée (par exemple *C XVI* pour le seizième consulat de Domitien, avec Q. Volusius Saturninus, en 92; *CAND II* pour le consulat de Ti. Iulius Candidus Marius Celsus II et de C. Antius A. Iulius Quadratus II, en 105; *PA ET SEN* pour celui de A. Cornelius Palma Frontonianus et Q. Sosius Senecio, en 99), accompagnée d'un

¹⁸⁷ Ce problème se présente pour l'hypothèse de Fant, qui veut placer la marque *VERG* en 63, année du consulat de C. Memmius Regulus et de L. Verginius Rufus.

¹⁸⁸ Ainsi en 141, *Prisci(no) et Seve(ro)* (*supra* no. 18 et *MAMA IV* no. 6); en 147, *Largo et Messall(ino)* (*supra* no. 21 et *CIL III* 7027, 7028); en 148, *Torqua(to) et Iulian(o)* (*supra* nos. 22 et 23 et *CIL III* 14402 g, h, i).

¹⁸⁹ P. Baccini Leotardi, *Scavi di Ostia X* 18 no. 38: *L-DCCCCXV R | AVGVRRIN*. G. Becatti, *Scavi di Ostia VI*, Rome 1969, 24, note que cette date consulaire de 132 se trouve inscrite sur des blocs de marbres très divers rassemblés à Rome, et conclut que "poiché questa data consolare di *Augurinus*, seguita dal numero del blocco e da sigle, si ritrova in blocchi di marmi vari e di varia provenienza, mi sembra logico dedurre che queste iscrizioni siano state aggiunte alle marche di cava non sul luogo di provenienza, bensì in Roma all'arrivo, quando i blocchi venivano controllati, numerati e presi in consegna dal *tabularius*." Rappelons pourtant qu'il existait déjà en Phrygie des *tabularii* près des carrières, à Synnada (*supra* n. 73). Mais Becatti a été suivi par J. B. Ward-Perkins, *Quarrying in Antiquity*, Proc. Brit. Acad. 57 (1971) 24 n. 35 avec Pl. XIV, d'après qui cette date consulaire "probably refers to a stock-taking of the marble yards of Rome undertaken in A. D. 132", tandis que Baccini Leotardi, *op. cit.* 45, en tire des conclusions plus vastes encore: "È logico infatti pensare che i controlli effettuati da Augurino sui marmi pregiati, sia in Roma che in provincia, siano legati con un ordine imperiale specifico che doveva far parte di un vasto programma che prevedeva una nuova impostazione dell'intero fatto commerciale. E questa impostazione doveva essersi resa necessaria per risolvere i problemi di un mercato centrale decisamente ormai saturo", d'où le danger d'une "consequente paralisi economica". Mais avant d'accepter une hypothèse de telle envergure (qu'aucun autre élément, à notre connaissance, ne vient étayer), ne peut-on comparer les deux blocs de Numidie publiés par Becatti et Ward-Perkins, qui portent chacun des inscriptions de Domitien et de 132 ap. J.-C., à ceux des carrières de Dokimeion inscrits *e. g.* en 92 et de nouveau en 115 (*CIL III* 7010)? Le fait qu'on a trouvé beaucoup de marbres à Ostie datés de 132 (huit sur les quatorze blocs datés dans le nouveau matériel publié par Baccini Leotardi, *loc. cit.*) semble à cet auteur, comme déjà à Ward-Perkins et à Becatti, établir que l'inscription *AUGURINO CO(S)* fut apposée lors d'un recensement à Rome; mais il convient de signaler que sur six de ces huit marbres le consulat d'Augurinus constitue la seule date: ne peut-on conclure que sur ces six blocs son nom servait simplement de date d'extraction (et sur les deux autres de recensement) gravée dans les carrières mêmes à l'instar des autres dates consulaires qu'on trouve à Dokimeion comme ailleurs? Le nombre élevé de blocs à Rome et à Ostie inscrits ou réinscrits en 132 pourrait alors s'expliquer par l'hypothèse d'une demande importante dans diverses carrières pour un projet de construction dans la capitale à cette époque.

chiffre et parfois d'une marque. Ajoutons que les divers documents d'Ostie qui portent des dates s'échelonnant de 96 à 100, et qui possèdent en plus l'indication *ex r(atione) Oly(m)p(i)* suivie d'un chiffre¹⁹⁰, peuvent se différencier de ceux qui étaient restés sur place à Dokimeion, en raison du transport et de contrôles supplémentaires liés peut-être aux ruptures de charges: il y avait transbordement à Ostie avant d'atteindre Rome¹⁹¹.

A partir d'une date qui, dans notre documentation publiée ici, correspond à 140, apparaissent les mentions du *locus* et du *bracchium*. Le sens de la première indication est encore controversée¹⁹², mais il ne fait pas de doute qu'en la considérant comme l'emplacement de l'extraction, numéroté peut-être d'après la succession des commandes, on se rapproche du plus vraisemblable¹⁹³. La seconde indication définit une division de chantier. Mais alors que Ch. Dubois pensait qu'il s'agissait d'une division de l'atelier (*officina*), celui-ci étant sans doute une unité de production, prise au sens technique et humain¹⁹⁴, il vaut mieux la considérer comme une indication de localisation au sein de la carrière, avec un sens géographique¹⁹⁵. Appartiennent à cette catégorie les inscriptions suivantes:

<i>CIL</i> III 14192 140 ap. J.-C.	IMP ANTO [IIII] ET AVRE CAES	LOCO LIII	B TERT ¹⁹⁶
Ici no. 29 140 ap. J.-C.	IMP ANT N III COS	LOCO LXVI	
<i>MAMA</i> IV 6 141 ap. J.-C.	PRISCI ET SEVE COS	LOCO CVIII	B III ¹⁹⁷
Ici no. 19 143 ap. J.-C.	FLACCO ET HEROD COS	LOCO XI	B IIII

On notera que dans l'état actuel de la documentation ne sont connus que quatre *bracchia*: le terme devait donc désigner une subdivision majeure des carrières.

Un nouveau changement de formulation apparaît en 145 dans notre documentation, lorsque pour la première fois est mentionnée l'*officina*. Il s'agit d'une unité de production définie par son responsable, dont le nom est donné au génitif¹⁹⁸. En règle générale, son nom se rajoute aux autres indications inscrites sur les pierres:

<i>CIL</i> III 7024 145 ap. J.-C.	IMP ANTO IIII ET AVREL CAES II COS	LOCO CCCXXXIII	B TERT ¹⁹⁹	OFF PELA
--------------------------------------	---------------------------------------	----------------	-----------------------	----------

¹⁹⁰ *Op. cit.* 16—18 nos. 35, 36, 37, peut-être aussi 40.

¹⁹¹ *Op. cit.* 42. A Rome est connue aussi une *ratio urbana*, qui inscrit des marques sur les faces inférieures des colonnes (Bruzza, *op. cit.* nos. 258 et 259 = Dubois, *op. cit.* nos. 199 et 200).

¹⁹² Cf. Fant, *op. cit.* 172—173.

¹⁹³ Les chiffres évoluent nettement: XI dans le no. 19 ici, IX dans le no. 25; à l'autre extrémité, CCCXXXIII dans *CIL* III 7024.

¹⁹⁴ *Op. cit.* p. xlv, cf. p. 133.

¹⁹⁵ Cf. Röder, *Jahrbuch* 1971, 271—272. Comme pour *loco*, il faut sans doute compléter cette indication à l'ablatif (cf. Fant, *op. cit.* 174).

¹⁹⁶ Plutôt que REPR: cf. *supra* n. 135.

¹⁹⁷ Dans ce texte, l'indication B TERT est répétée avant la date consulaire.

¹⁹⁸ Sur le sens du mot *officina* cf. Dubois, *op. cit.* p. xlv et 84, qui le définit comme "chantier, filon, galerie".

¹⁹⁹ Cf. *supra* n. 135.

Ici no. 20 (CIL III 7025) 146 ap. J.-C.	CLARO II ET SEVER COS	LOCO CCXXXI	B TERT	OFF PELA
CIL III 7026 146 ap. J.-C.	CLARO II ET SEVER COS	LOCO LX	[- - -]	OFF [- - -]
CIL III 7027 147 ap. J.-C.	LARG ET M[E]SSAL COS	LOCO XXXVII	B TERT ¹⁹⁹	OFF ASIAT
CIL III 14192 ¹ 147 ap. J.-C.	LARG ET MESS [- - -]	LOCO [- - -]	B QVAR	CAESV AEL N ²⁰⁰
Ici no. 21 147 ap. J.-C.	LARGO ET MESSALI COS	LOCO XVI	B SECYND	OFF PAPIA
CIL III 14402 g 148 ap. J.-C.	TORQVAT ET IVLIAN COS	LOCO CXXIII	B SECVN	
CIL III 14402 g 148 ap. J.-C.	TORQVAT ET IVLIAN COS	LOCO CXXIX	B SEC	
CIL III 14402 i 148 ap. J.-C.	TORQVAT ET IVLIAN COS	LOCO XXXII	B TERT	CAES AEL ANTONINI
Ici no. 22 148 ap. J.-C.	TORQVA ET IV[LI]AN COS	LOCO XCIII	[B - - -]	CAESVR AEL A[- -]
Ici no. 23 148 ap. J.-C.	TORQVA ET IVLIAN COS	LOCO CLXXVI	B QVART	
Ici no. 24 149 ap. J.-C.	ORFITO COS	LOCO LXXIV		OFF EPHE
Ici no. 25 152 ap. J.-C.	MAXI ET SIL COS	LOCO IX	B [- - -]	

On notera qu'une seule et même *officina* pouvait travailler dans plus d'un *locus*, ce qui confirme les explications de ces termes proposées ci-dessus. D'autre part, on voit que si cette nouvelle façon d'enregistrer les marbres²⁰¹ se déroule avec assez de rigueur en 145 et 146, dès 147 se substitue dans un cas la *caesura* à l'officine; et cela se produit deux fois en 148. La *caesura* est dénommée comme l'officine, par un nom d'homme au génitif. Le nom qui apparaît ici se rapproche, comme ailleurs, de celui du prince régnant: T. Aelius Hadrianus Antoninus.

A partir d'une autre date, qui correspond dans notre documentation actuelle à 159, on trouve une nouvelle forme d'enregistrement, qui développe davantage ce qui était jusque là habituel:

Ici no. 26 159 ap. J.-C.	QVINTILLO ET P[RISCO] COS	EX OF ANDAE CAES ALEX	LOCO CXXXXVI	B TERTIO
Ici no. 27 159 ap. J.-C.	QVINTILLO ET PRISCO COS	EX OF ANDAE CAESV ALEX	LOCO CII	B TER

²⁰⁰ Sans doute faut-il retrouver ici une ligature ANT: cf. no. 22 ici et CIL III 14402. Comme sur le no. 24, les deux dernières indications sont inversées ici (elles ont été "normalisées" sur notre tableau).

²⁰¹ C'est cette opération de gravure qui constitue, à notre avis, la *probatio*, cf. Dubois, *op. cit.* pp. xxxii—xxxiii. Elle peut s'accompagner de la rédaction d'inventaires qui expliqueraient la juxtaposition des dates sur certains blocs. Nous pouvons considérer la *probatio* comme le premier enregistrement d'un bloc dans les archives administratives.

<i>MAMA</i> IV 7 160 ap. J.-C.	BRADVA ET VARO C(OS)	OFF PELAG	CAES CLAVDIAN	LOCO XVIII	B QVA
Ici no. 28 160 ap. J.-C.	BRADVA ET VARO COS	OFF EPH[- -]	CAES CLAVD	LOCO VIII	B [- - -]
<i>MAMA</i> IV 8 161 ap. J.-C.	IMP ANTONINO N III ET IMP VERO I(I) COS	OFF PELAG	CAES <i>vac.</i>	[- - -]	[- - -]
<i>CIL</i> III 7031 161 ap. J.-C.	IMP ANTONINO N III ET IMP VE[RO] N II COS	OFF <i>vac.</i>	CAES CLAVDIANI	LOCO [- - -]	B T
Ici no. 31 161 ap. J.-C.	IMP ANTONINO N III ET IMP VERO N II COS	OFF ANDAEV	CAES <i>vac.</i>	LOCO XVIII	R
Ici no. 32 161 ap. J.-C.	IMP ANTONINO N III ET IMP VEPO N II COS	OFF PELAG	CAES CLAVDIA	LOCO XII	B QVART
<i>CIL</i> III 7032 164 ap. J.-C.	MACRINO ET CELSO COS	OFF ASIATIC	CAES DOM	LOCO XXXXIII	B QVAR B III Δ

Toujours demeure en tête la date consulaire. Elle est suivie des indications de l'*officina* et de la *caesura*, dans un ordre rigoureusement respecté à ce qu'il semble: ce sont des indications qui font allusion aux responsabilités des hommes qui agissaient dans les carrières. Puis viennent les indications topographiques, *locus* et *bracchium* (une fois absent), avec quelques variations dans l'ordre des énoncés²⁰². Par rapport aux formulaires de la période précédente, l'ordre d'énumération a été renversé.

Enfin, au tournant du II^e et du III^e siècle, reviennent en première place, avant même la date consulaire, les références topographiques, comme le montrent quelques documents nouveaux publiés par J. Röder²⁰³ et (après P. Orsi) par P. Pensabene²⁰⁴:

Pensabene 6 ²⁰⁵ 197 ap. J.-C.	LOC XXX B I[- .?]	[LATERA]NO ET RVF[INO COS]	[OFF - -] CAES N[- -]	SVB C[VRA - AVG] LIB PROC [-]S[-]
Röder J. 4 198 ap. J.-C.	LOC [- -]	SATVRNINO ET GAL COS	OFF VRANIA CAE IVL NEOPHYTI	
Pensabene 5 200 ap. J.-C.	LOC II B II COM I	SEVERO ET VICTORINO COS	OFF [CO]MODIANA CA[ES] IVLI GAV[R]I ²⁰⁶	

²⁰² Dans *MAMA* IV 7 et *CIL* III 7032 les indications de *locus* et de *bracchium* sont en effet inversées (elles ont été "normalisées" sur le tableau ci-dessus).

²⁰³ Jahrbuch 1971, 285.

²⁰⁴ *A Cargo of Marble shipwrecked at Punta Scifo near Crotona (Italy)*, The International Journal of Nautical Archaeology and Underwater Exploration 1978, 115—117. Certains de ces blocs portent une indication supplémentaire: *sub cura* suivi d'un nom; Pensabene (116) suggère qu'il s'agit d'une marque apposée, après le départ du bloc des carrières, à Synnada, siège de l'administration. Il serait donc normal de ne pas trouver cette marque sur les marbres demeurés sur place.

²⁰⁵ D'après les documents contemporains, il est nécessaire de restituer *OFF* dans ce texte, qui est connu pour la plus grande partie uniquement par la copie de P. Orsi, *Not. Scavi* 1921, 494. Certainement il n'y a pas encore mention ici de la *com(missura)*.

²⁰⁶ Pour cette lecture assez conjecturale voir la photographie chez Pensabene, 109 fig. 7, et cf. le texte suivant.

Pensabene 10	[LOC] L ²⁰⁷	SEVERO ET VICTORINO COS	OFF COMODIANA	SVB CVRA
200 ap. J.-C.	B SEC COM I		CAES IVLI GAVRI	[- - -]
Pensabene 11	LOC T ²⁰⁸	VIC[TO]RINO ET SEVERO COS	OFF [- - -]	
200 ap. J.-C.	B PRI [COM I]		[CAES] EPISCO[PI] ²⁰⁹	

Tout ce qui concerne les responsabilités humaines a été placé à la fin, avec l'indication, nouvelle, de l'administrateur impérial. Mais cette dernière correspond à une nouvelle phase du destin de ces marbres.

Telles sont les principales conclusions que nous avons pu dégager de l'examen de ces textes. Certes le bilan est provisoire²¹⁰, mais néanmoins des problèmes abordés depuis longtemps paraissent recevoir ici des débuts de solution, fondés à la fois sur un matériel nouveau et sur une révision des textes anciens. Quel que soit l'apport des textes à venir, qui feront l'objet d'une prochaine publication, restent des conclusions qui devraient guider toute recherche ultérieure: car nous avons essayé de dégager le caractère stéréotypé du formulaire qui demeure figé sur de longues périodes avec ses éléments de base (*locus, brachium, officina, caesura* etc.); l'évolution par augmentation et addition d'éléments nouveaux; la combinaison en séquences (topographiques et artisanales) qui peuvent être disposées de façon variable les unes par rapport aux autres suivant les périodes. On pourra ainsi classer de nouvelles inscriptions, même si leurs dates consulaires venaient à être incertaines, et apprécier de la sorte les habitudes administratives, relativement permanentes sinon routinières, en tout cas rationnelles.

Michel Christol
 Université de Paris I
 7 Domaine du Château
 F-91380 Chilly-Mazarin

Thomas Drew-Bear
 Université Lyon 2
 31 rue Royale
 F-69001 Lyon

²⁰⁷ Ce texte aussi dépend uniquement d'une copie faite par P. Orsi, *op. cit.* 494—495; peut-être que d'autres chiffres précédaient celui qui est seul conservé.

²⁰⁸ Le texte donné par Pensabene 117, d'après Orsi, *loc. cit.* 495: *LOC T(ertio?) B PRI [---] VIC | RINO ET SEVERO COS OFF | [---] EPISCO[-]*, doit être corrigé à la lumière des blocs nouveaux copiés dans les carrières. À la ligne 1 on corrigera sans doute *T* en *I* ou *L*, et on restituera dans la lacune *COM I* comme sur les documents parallèles; mais surtout à la ligne 3 il faut placer le nom de l'officine, puisque l'abréviation *OFF* se trouve à la fin de la ligne 2. Donc, il faut retrouver ensuite le mot *CAES*. Nous connaissons ainsi la *caesura Episco(pi)*.

²⁰⁹ Pensabene (*loc. cit.*) restituait: *off(icina) | ... [Caes(ura)] ... [Sub cura] Episco(pi) | [Aug(usti) lib(erti) proc(uratoris)]*, mais la mise en page de l'inscription n'admet pas une restitution de cette longueur. Le texte devait plutôt se dérouler d'après le schéma des deux inscriptions précédentes.

²¹⁰ D'autres documents nouveaux seront donnés ailleurs.



Nr. 1



Nr. 2

Christol, Drew-Bear



Nr. 6



Nr. 2



Nr. 5



Nr. 4



Nr. 9



Nr. 10



Nr. 7



Nr. 8



Nr. 11



Nr. 14



Nr. 15



Christol, Drew-Bear



Nr. 20



Nr. 19



Nr. 18



Nr. 17



Nr. 16

Nr. 22



Nr. 21

Nr. 23



Nr. 24





Nr. 26



Nr. 25



Nr. 27



Nr. 28



Nr. 29



Nr. 29



Nr. 32



Nr. 30



Nr. 35



Nr. 36



Nr. 33

Nr. 34





Nr. 37



Nr. 38



Nr. 39



Nr. 40



Nr. 41



Nr. 42



Nr. 43

Nr. 44



Nr. 45



Nr. 47



Nr. 46

